



CLS

Contrat Local de Santé

Est Béarn

2^{ème} génération

2026-2028

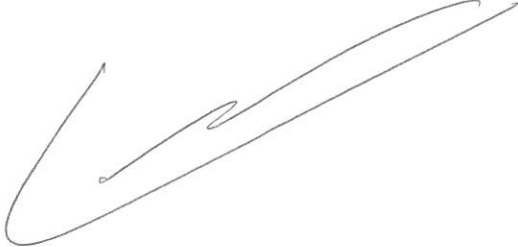
Agir ensemble
pour la santé
des citoyens
au coeur des
territoires



Le présent contrat local de santé est signé pour la période 2026-2028

Par la Communauté de
communes du Nord Est Béarn

Thierry CARRÈRE, Président



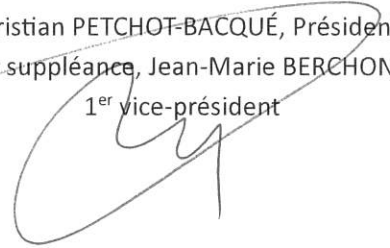
Par la Communauté de
communes des Luys en Béarn

Bernard PEYROULET, Président



Par la Communauté de
communes du Pays de Nay

Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président
Par suppléance, Jean-Marie BERCHON,
1^{er} vice-président



Par l'Agence Régionale de
Santé Nouvelle-Aquitaine

Alain GUINAMANT, Directeur de la
délégation départementale des
Pyrénées-Atlantiques



Par la Préfecture des
Pyrénées-Atlantiques

Pour le préfet des Pyrénées-
Atlantiques et par délégation
Samuel GESRET, Secrétaire général



Par le Conseil Départemental
des Pyrénées-Atlantiques

Jean-Jacques LASSERRE,
Président



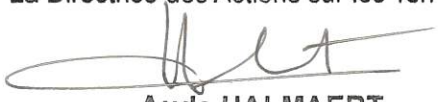
Par la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie de Pau Pyrénées

Véronique TOULOUSE, Directrice des CPAM de
Pau et Bayonne
P.O. Philippe NAKPANE, Médecin Directeur du
pôle santé publique, CPAM de Pau



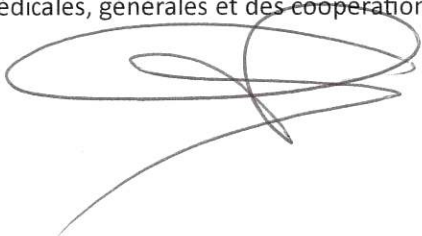
Par la Mutualité Sociale
Agricole Sud Aquitaine

Thierry MAUHOURAT-CAZABIEILLE,
Directeur général

ph La Directrice des Actions sur les Territoires,

Aude HALMAERT

Par le Centre hospitalier de Pau

Julien ROSSIGNOL, Directeur
P.O. Audrey LIORT, Directrice des affaires
médicales, générales et des coopérations



Par le Centre hospitalier des Pyrénées

Yannick MIRAGLIOTTA, Directeur



Sommaire

Cadre et finalités du Contrat Local de Santé	2
Historique du CLS Est Béarn	3
Méthodologie d'élaboration du CLS 2026-2028.....	3
Contexte territorial et sanitaire.....	5
Parties signataires.....	10
Principes partagés par les signataires	10
Engagements des signataires	11
Plan d'actions.....	12
Articulation avec les politiques publiques et les dispositifs de santé du territoire	18
Gouvernance	21
Coordination et animation	23
Durée et révision	23
Suivi et évaluation	23
Annexe 1 : Partenaires associés à l'élaboration du Contrat Local de Santé	25
Annexe 2 : Rôle et engagement des pilotes d'actions	28
Annexe 3 : Résultats de l'enquête auprès des habitants.....	29
Annexe 4 : Fiches actions	35

Cadre et finalités du Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un dispositif instauré par la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (HPST) du 21 juillet 2009 et réaffirmé dans la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016. Son cadre juridique est précisé à l'article L.1434-17 du **Code de la santé publique**, qui indique que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence Régionale de Santé, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».

Le CLS constitue ainsi un outil de territorialisation du **Projet Régional de Santé (PRS)** et de déclinaison opérationnelle de ses priorités locales, tout en s'inscrivant dans le cadre plus large de la **Stratégie nationale de santé 2023-2033**.

Il permet de renforcer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire, en articulant les politiques publiques locales, les dynamiques communautaires et les orientations régionales et nationales. Le CLS contribue à la **réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé¹ en intervenant sur l'ensemble des déterminants de santé** :

- Individuels, liés aux caractéristiques personnelles et aux modes de vie (alimentation, activité physique, addictions, stress...).
- Sociaux, liés aux conditions de vie et de travail (revenu, niveau d'éducation, insertion professionnelle...).
- Systémiques, liés à l'organisation, l'accessibilité et la qualité des soins.
- Environnementaux, liés à l'habitat, à la qualité de l'air ou de l'eau, à l'urbanisme ou au cadre de vie.

En s'appuyant sur un diagnostic partagé et sur les dynamiques locales, le CLS permet de construire des **réponses de proximité adaptées aux besoins spécifiques du territoire**. Il fédère élus, institutions, professionnels et associations autour d'une stratégie commune, cohérente et durable, et facilite l'articulation entre les politiques locales, régionales et nationales, avec au centre du dispositif l'habitant.

Sur cette base, le CLS vise notamment à :

- **Identifier les besoins en santé de la population**, à partir d'un diagnostic partagé.
- **Valoriser les actions existantes et renforcer la mobilisation des acteurs**, en consolidant les partenariats locaux.
- **Développer la prévention et la promotion de la santé**, afin de **réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales**.
- **Améliorer la fluidité et la qualité des parcours de santé**, en particulier pour les publics les plus fragiles.
- **Assurer une coordination stratégique durable**, en garantissant la cohérence entre projets locaux, orientations régionales (PRS) et Stratégie nationale de santé.

¹ La santé est considérée au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé qui, en 1946, l'a définie comme un « état complet bien-être physique, mental et social [qui ne] consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Historique du CLS Est Béarn

Les **Communautés de communes des Luys en Béarn, du Nord Est Béarn et du Pays de Nay** sont engagées depuis plusieurs années dans une démarche de Contrat Local de Santé, afin de renforcer la prévention, l'accès aux soins et la coordination des acteurs locaux, structurer les partenariats et définir des axes prioritaires adaptés aux besoins du territoire.

La première édition du CLS Est Béarn (2019-2023) a structuré les partenariats et mobilisé les acteurs locaux autour des priorités du territoire. Elle a montré l'importance d'une approche intersectorielle et d'une coordination renforcée, tout en révélant des disparités d'accès aux soins et des besoins accrus d'implication des élus et des habitants.

L'évaluation du premier CLS a mis en évidence les points forts du dispositif, notamment le renforcement de la coordination et la structuration des partenariats, ainsi que plusieurs axes d'amélioration : mieux communiquer et valoriser les actions auprès des élus et des habitants, développer la participation et l'autonomisation des citoyens, mieux prioriser les actions et les adapter aux populations vulnérables. Les priorités identifiées concernent notamment la prévention, la santé mentale, le soutien aux aidants, l'alimentation et l'activité physique, la santé environnementale, les addictions, la désertification médicale et la coordination des professionnels.

Le présent document marque le passage à une **deuxième génération du CLS Est Béarn** : il s'appuie sur l'expérience acquise et les enseignements tirés de la première édition pour actualiser les priorités, renforcer la visibilité et l'efficacité du dispositif, et engager les actions dans une logique d'amélioration continue, pilotée et partagée. Cette nouvelle génération marque également un renforcement du portage politique et de la structuration du pilotage du CLS.

Méthodologie d'élaboration du CLS 2026-2028

L'élaboration du Contrat Local de Santé Est Béarn s'est appuyée sur une **démarche structurée, participative, partenariale et intersectorielle**. Elle a mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire et des acteurs susceptibles d'y intervenir (cf. [Annexe 1](#)), et s'est déroulée en plusieurs étapes.

Réalisation d'un diagnostic territorial partagé

Une phase de diagnostic approfondie a permis d'identifier les besoins, les ressources et les enjeux prioritaires du territoire. Ce diagnostic repose sur :

- **L'analyse des données socio-démographiques, environnementales et sanitaires existantes** (état de santé, offre et recours aux soins), en lien étroit avec l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine.
- Une **enquête conduite auprès des habitants du territoire**, visant à recueillir leurs perceptions, attentes et difficultés en matière de santé, d'accès aux soins, de prévention et de cadre de vie : **1 301 réponses**.
- Le **recueil des problématiques de santé identifiées par les acteurs territoriaux**, notamment au sein des réseaux de soins, des structures médico-sociales et des services publics locaux : **109 problématiques de santé remontées par 53 acteurs et partenaires**.
- Des **temps d'échanges bilatéraux avec plus de 70 partenaires territoriaux** (acteurs institutionnels, professionnels, associatifs et de terrain).

- **Les enseignements issus de l'évaluation du précédent CLS**, permettant d'identifier les leviers d'amélioration et les points de vigilance pour la nouvelle contractualisation.

Ce travail partagé a permis d'objectiver les problématiques rencontrées, de mettre en lumière les disparités territoriales et de dégager les priorités d'action.

L'organisation d'un séminaire territorial, ayant réuni **78 participants**, a permis de présenter et de partager ce diagnostic, et de nourrir une première réflexion collective autour des enjeux identifiés.

Concertation et co-construction du plan d'actions

Sur la base du diagnostic, une démarche de concertation a été engagée afin de définir les orientations prioritaires et de co-construire le plan d'actions du CLS.

Cette phase a associé au total **120 personnes et 70 structures**, notamment :

- Des élus et techniciens issus de différents services des trois Communautés de communes (CC).
- Les partenaires institutionnels et les services de l'Etat.
- Les acteurs du soin, du médico-social, du social, de la prévention et de l'éducation.
- Les associations et partenaires locaux dans le domaine de la santé et la prévention.
- Des représentants d'usagers.

Des **groupes de travail correspondant aux axes stratégiques du CLS**, ont été organisés. Chaque axe a fait l'objet de deux réunions de travail, permettant de partager les constats, de définir les priorités d'action, de préciser les objectifs opérationnels et de construire de manière concertée le plan d'actions du contrat. En complément, des **groupes de travail techniques, ciblés et à l'échelle intercommunautaire** ont également été mobilisés sur certaines actions spécifiques ou en direction de publics particuliers, afin d'approfondir les enjeux, d'affiner les propositions d'actions et d'assurer une meilleure adéquation des réponses aux besoins du territoire.

Validation des orientations et de la gouvernance

Le Comité de pilotage du CLS a joué un rôle central tout au long du processus d'élaboration du contrat, en assurant notamment :

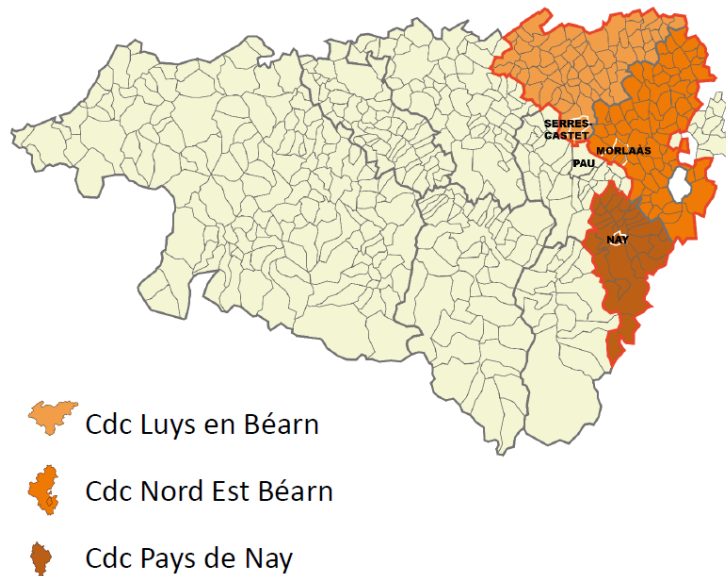
- La validation du diagnostic partagé.
- La validation des **orientations stratégiques** issues de la concertation.
- La validation des **modalités de gouvernance, de suivi et d'évaluation**.
- L'arbitrage sur les priorités et les modalités de mise en œuvre du plan d'actions.

Contexte territorial et sanitaire

Contexte démographique et socio-économique

Le territoire du CLS Est Béarn correspond à 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et regroupe **168 communes, comptabilisant 93 014 habitants**, soit 13,3 % de la population départementale (Insee, 2022) :

- **Communauté de communes des Luys en Béarn** : 66 communes, 29 307 habitants
- **Communauté de communes du Nord Est Béarn** : 73 communes, 34 830 habitants.
- **Communauté de communes du Pays de Nay** : 29 communes, 28 877 habitants.



La répartition démographique est hétérogène, marquée par des contrastes entre zones rurales isolées (86 % des communes ont moins de 1 000 habitants et 47 % de la population vit dans une commune de moins de 1 000 habitants) et pôles plus densément peuplés, concentrant les services et équipements.

Si les **indicateurs socio-économiques** (population vivant sous le seuil de pauvreté, foyers fiscaux non imposés, allocataires dépendant à 100 % des prestations, allocataires du revenu de solidarité active (RSA)) **sont globalement favorables**, des **disparités infra-territoriales** sont observées. Certaines zones, notamment sur les communes rurales du Nord-Est du territoire, affichent des fragilités socio-économiques (revenus modestes, difficultés d'accès à l'emploi, mobilité contrainte), facteurs déterminants dans l'accès à la santé et au bien-être. Ces zones sont également celles où le vieillissement de la population est le plus marqué, alors que les **indicateurs de vieillissement** sur l'ensemble du territoire sont **proches du niveau national**.

Ces éléments soulignent l'importance de renforcer les actions de prévention, l'accompagnement social, l'accès aux soins et le maintien de l'autonomie dans les zones les plus fragilisées du territoire.

Indicateurs de santé

Les principales causes de décès sur le territoire sont similaires à celles observées au niveau national : tumeurs malignes, maladies de l'appareil circulatoire et maladies de l'appareil respiratoire.

Les indicateurs de santé montrent que **le territoire du CLS Est Béarn présente globalement un état de santé favorable** au regard des niveaux départemental, régional et national. Le diagnostic fait notamment état :

- D'indicateurs de **mortalité toutes causes, de mortalité prématurée** (avant l'âge de 65 ans) **et de mortalité évitable**² inférieurs aux moyennes nationales.
- De prévalences de personnes en **affections de longue durée** (ALD) plus faibles qu'au niveau national, tout sexes confondus et pour les trois EPCI.
- Des prévalences de personnes en ALD comparables au niveau national (maladies de l'appareil circulatoire) ou plus faibles (tumeurs malignes, diabète de type 2, maladies respiratoires, affections psychiatriques).
- Des prévalences de patients pris en charge pour un traitement de psychotropes (avec ou sans pathologie) et de patients pris en charge pour une maladie psychiatrique plus faibles qu'au niveau national, tant pour les hommes que les femmes.
- Une proportion moindre de personnes âgées à risque de fragilité, comparativement à la région.
- Une part plus faible d'adultes allocataires de prestations liées au handicap, témoignant d'un niveau de limitations fonctionnelles inférieur aux zones comparables.

Toutefois, certaines spécificités territoriales sont relevées, notamment une surreprésentation des hommes dans les décès évitables (plus de 3/4 des décès évitables), et une surmortalité par maladies de l'appareil circulatoire chez les femmes par rapport au niveau national.

Offre de soins et recours aux soins

L'offre de soins sur le territoire du CLS est marquée par une **répartition inégale des professionnels**, avec des secteurs en zone d'intervention prioritaire (ZIP)³ (territoires de vie-santé de Garlin, Lembeye et Arzacq-Arraziguet). En septembre 2025, le territoire comptait **88 médecins généralistes libéraux** (source : Présence médicale 64), soit une densité proche de la moyenne départementale (9,4 pour 10 000 habitants), mais avec un accès plus tendu dans certaines zones rurales. La **démographie médicale** reste **fragile**, avec des départs à la retraite de médecins généralistes à anticiper (11 étaient âgés de plus de 65 ans en 2025 (source : Présence médicale 64)).

L'offre spécialisée demeure limitée, malgré l'existence de consultations avancées. Près de **22 % des habitants résident à plus de 30 minutes d'un centre hospitalier**, ce qui constitue un facteur d'inégalité d'accès aux soins. Deux Centres Médico-Psychologiques (CMP) / Centres Médico-Psychologiques de l'Enfant et de l'Adolescent (CMPEA) / Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) existent sur le territoire (Nay et Garlin).

Le territoire dispose d'une **offre paramédicale** bien représentée : 21 pharmacies, 44 chirurgiens-dentistes, 14 sages-femmes, 208 infirmiers, 167 masseurs-kinésithérapeutes, 29 orthophonistes (source : CartoSanté 2024). Il reste toutefois sous-doté pour certaines spécialités, notamment les sages-femmes (1,5 pour 10 000 habitants contre 3,3 en France métropolitaine) et les chirurgiens-dentistes (4,7 pour 10 000 habitants contre 5,6 en France métropolitaine).

² Mortalité avant 75 ans et due à une cause liée aux pratiques de prévention primaire pouvant théoriquement être évitée.

³ Le zonage relatif aux médecins libéraux fixé par l'ARS identifie deux catégories de zones en fonction des difficultés d'accès aux soins et des moyens mis en œuvre. Les zones d'intervention prioritaire (ZIP) représentent les territoires les plus durement confrontés au manque de médecins et où les aides incitatives financières sont les plus importantes.

L'**exercice coordonné** est présent - *via* une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) couvrant partiellement le territoire, 6 maisons de santé pluriprofessionnelles labellisées fin 2025 (4 sur la CC du Nord Est Béarn, 1 sur la CC des Luys en Béarn et 1 sur le Pays de Nay) et un centre de santé (Arzacq-Arraziguet) - mais inégalement réparti. Une plateforme alternative d'innovation santé (PAÏS) permet une mutualisation des secrétariats de plusieurs cabinets médicaux sur le Pays de Nay.

Les **indicateurs de recours aux soins** sont globalement plus **favorables** que les moyennes départementales et nationales, notamment pour l'**accès à un médecin traitant** (7 283 personnes, soit 9,8 % des 16 ans et plus sans médecin traitant en 2024) et la couverture par la complémentaire santé solidaire (source : CNAM, MSA). Toutefois, certaines évolutions sont préoccupantes, en particulier la baisse du recours au suivi gynécologique, aux soins dentaires et aux actes de médecine générale chez les jeunes.

En matière de **dépistage des cancers**, les taux sont comparables ou légèrement meilleurs que les moyennes de référence, mais restent insuffisants au regard des objectifs de santé publique, confirmant l'enjeu majeur de la prévention et du repérage précoce sur le territoire.

Cadre de vie et environnement

Le cadre de vie et l'environnement constituent des déterminants importants de la santé des habitants. Plusieurs indicateurs permettent d'évaluer les risques et expositions sur le territoire.

En termes de **qualité de l'air**, la densité des émissions de particules fines PM₁₀, et dans une moindre mesure des PM_{2,5}, est supérieure à la moyenne régionale (source : ATMO Nouvelle-Aquitaine).

Le territoire présente une majorité de logements en résidence principale (près de 90 %), supérieur aux niveaux départemental et national. On recense 3 196 logements vacants, soit 260 de plus qu'en 2015 (source : Insee, 2022). Par ailleurs, 4 124 ménages (10,7 %) sont en situation de précarité énergétique, contre 12,3 % dans le département et 15,1 % en France métropolitaine (source : Observatoire national de la précarité énergétique, 2022). Cette précarité énergétique est hétérogène selon les communes, certaines situées au Nord et Nord-Est du territoire présentant des taux particulièrement élevés.

Les **modes de déplacement** ont des conséquences directes sur la santé, notamment en termes d'activité physique, de qualité de l'air et de nuisances sonores. Sur le territoire, l'usage des mobilités actives (marche ou vélo) pour se rendre au travail est minoritaire (11,8 % des actifs travaillant dans leur commune de résidence), tandis que 62,5 % utilisent la voiture (source : Insee, 2022).

Le territoire présente également des risques environnementaux spécifiques : deux communes de la CC du Pays de Nay sont classées à potentiel **radon**⁴ 3, indiquant une proportion de bâtiments exposés à des concentrations élevées de radon supérieure à la moyenne, et neuf communes sont classées à potentiel radon 2 (4 sur la CC du Nord Est Béarn, 3 sur la CC des Luys en Béarn et 2 sur la CC du Pays de Nay) (source : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire, données 2024).

Enfin, en termes d'**expositions industrielles potentielles** :

- 4 communes du territoire sont exposées à un risque industriel, représentant 1,9 % de la population (source : Géorisques - base Gaspar, 2025).

⁴ Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Il s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments. Il est reconnu cancérigène pulmonaire certain pour l'homme depuis 1987.

- 80 sites sont soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)⁵ (source : Géorisques - base installations industrielles, 2025).
- 34 sites ou sols pollués sont référencés (source : Géorisques - base SIS, 2025).

Enquête auprès des habitants

Dans le cadre de l'élaboration de ce CLS, **1 301 habitants** du territoire ont participé à une enquête visant à recueillir leurs perceptions, attentes et difficultés en matière de santé.

L'analyse des réponses souligne que, si les répondants déclarent porter une attention accrue à leurs habitudes de vie (alimentation, activité physique, consommation d'alcool, de tabac...), ils témoignent en revanche de **difficultés croissantes d'accès aux professionnels de santé**. Un besoin de soutenir l'installation de professionnels sur le territoire est ainsi clairement identifié.

L'enquête met également en évidence des **attentes fortes en matière de prévention**, notamment concernant la **santé mentale, la santé environnementale et la nutrition**, ainsi qu'un enjeu de **lisibilité de l'offre de soins**. Enfin, des besoins spécifiques ressortent pour certains publics, en particulier les **jeunes** — en matière de santé mentale, de santé sexuelle, d'addictions et de droits en santé — ainsi que pour les publics les plus vulnérables.

Ces éléments confirment les constats issus des données chiffrées et l'importance d'actions coordonnées en matière d'accès aux soins, d'information, de prévention et de réduction des inégalités de santé. Les principaux résultats sont présentés en [Annexe 3](#) de ce document.

Acteurs sociaux, médico-sociaux et de prévention du territoire

Le territoire du CLS Est Béarn bénéficie d'un tissu dense d'acteurs sociaux, médico-sociaux et associatifs, mobilisés à la fois dans l'accompagnement des publics, notamment les plus vulnérables, et dans les actions de prévention et de promotion de la santé.

Le **champ social** repose sur des structures assurant un accompagnement de proximité auprès des familles, des jeunes, des personnes âgées et des publics en situation de précarité, notamment :

- Un centre social et trois espaces de vie sociale.
- Les Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSEI) et une antenne de la Maison Départementale de l'Autonomie dans chacun des trois EPCI.
- Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS).
- L'association d'insertion socioprofessionnelle Insertion Emploi Béarn Adour (IEBA), présente sur 14 lieux de permanence sur l'ensemble du territoire.
- Une Mission Locale couvrant l'ensemble du territoire.

Le **secteur médico-social** est également bien représenté, avec un réseau structuré de 15 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), ainsi qu'un Centre de Ressources Territorial (CRT), plusieurs structures d'accueil de jour pour personnes âgées, une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants, et de nombreux services d'aide et de soins à domicile. Plusieurs solutions d'hébergement pour personnes âgées autonomes (résidences autonomie, Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie - MARPA, habitat inclusif) complètent cette offre.

⁵ Installations pouvant avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols...) et présenter des dangers (incendie, explosion...) pour l'environnement, la santé et la sécurité publique.

S'agissant du **handicap et des troubles psychiques**, le territoire dispose de plusieurs structures d'hébergement pour adultes (foyers d'hébergement, foyers de vie, habitat inclusif, MAPHA, FAM, MAS), de services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT), ainsi que d'un institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP).

Le territoire dispose également de services spécifiquement dédiés aux **jeunes**, avec la présence de deux Bureaux Information Jeunesse, d'un Point Santé Jeunes, de plusieurs espaces jeunes, ainsi que d'un Point Écoute Jeunes implanté sur deux communes, contribuant à l'accompagnement, à la prévention et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes. Il propose également plusieurs structures pour **la petite-enfance** — 15 crèches, 5 relais petite enfance et 4 antennes, des lieux d'accueil enfants-parents, ainsi que 18 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) — qui complètent l'offre dédiée à l'**enfance** et contribuent à l'accompagnement, à la prévention et au soutien des familles.

Par ailleurs, de nombreux **acteurs de la prévention et de la promotion de la santé** interviennent sur le territoire, à travers des actions itinérantes, des permanences locales (CEID Béarn Addictions, Addictions France, Association Du Côté Des Femmes), ou encore des programmes déployés à l'échelle territoriale.

L'ensemble de ces acteurs contribue activement aux parcours de santé et d'accompagnement des habitants, en lien avec les professionnels de santé du territoire. Cette richesse partenariale constitue un levier essentiel pour la mise en œuvre du CLS, en favorisant l'articulation entre les champs sanitaire, social et médico-social, ainsi qu'une approche globale, coordonnée et de proximité de la santé.

Synthèse et enjeux pour le territoire

Le territoire du CLS Est Béarn présente globalement un état de santé favorable au regard des données départementales, régionales et nationales, des indicateurs socio-économiques satisfaisants et une offre de soins relativement bien structurée. Toutefois, ce portrait positif masque des **disparités territoriales marquées**, en particulier dans les zones rurales du Nord-Est du territoire, où se cumulent vieillissement de la population, fragilités sociales et tensions sur l'accès aux soins.

Les principaux **enjeux de santé identifiés** portent ainsi sur :

- La **réduction des inégalités territoriales et sociales de santé**, notamment en matière d'accès aux soins et à la prévention.
- Le **renforcement de l'attractivité médicale** et de la structuration de l'offre de soins dans les zones sous-dotées.
- Le **soutien aux parcours de santé**, en particulier pour les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les publics vulnérables (public précaire, personnes en situation de handicap, gens du voyage...).
- Le **développement de la prévention et du dépistage**, notamment concernant la santé mentale, la nutrition (alimentation et activité physique), les cancers et la santé environnementale.
- Le **renforcement de la coordination des acteurs**, levier essentiel pour garantir une réponse adaptée et accessible aux besoins de la population.

Ces enjeux fondent les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé et appellent une mobilisation collective durable et structurée.

Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- La Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine.
- La Communauté de communes du Nord Est Béarn.
- La Communauté de communes des Luys en Béarn.
- La Communauté de communes du Pays de Nay.
- La Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques.
- Le Centre Hospitalier de Pau.
- Le Centre Hospitalier des Pyrénées.
- La Caisse Primaire de l'Assurance Maladie (CPAM) de Pau-Pyrénées.
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA) Sud Aquitaine.

Principes partagés par les signataires

Les partenaires signataires définissent un ensemble de principes communs qui guident la mise en œuvre du CLS et servent de cadre pour formaliser des actions concrètes sur le territoire. Ils constituent la référence pour la coordination, la cohérence et l'évaluation des projets.

Agir en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

La réduction des inégalités constitue l'objectif central du CLS. Elle implique d'agir à la fois sur la prévention, les soins et l'accompagnement médico-social, mais aussi plus largement sur les déterminants de santé. Parce que près de 80 % des déterminants de la santé relèvent de politiques publiques extérieures au système de soins (logement, éducation, cadre de vie, environnement, emploi...), l'action doit nécessairement dépasser le seul champ sanitaire. Le CLS vise ainsi à intégrer les enjeux de santé dans l'ensemble des décisions publiques locales.

Apporter une réponse graduée et adaptée aux besoins des habitants

Les signataires s'appuient sur le principe de l'universalisme proportionné : proposer des actions universelles accessibles à tous, tout en renforçant l'intensité de l'intervention pour les publics les plus vulnérables, quelle que soit l'origine de leur fragilité.

Promouvoir la participation citoyenne et l'autonomisation des habitants

La participation active des habitants est un levier essentiel d'efficacité et d'équité. Le CLS encourage le développement du pouvoir d'agir (empowerment), notamment pour les personnes les plus éloignées des dispositifs d'information ou de décision. Cela passe par l'éducation à la santé, le renforcement des compétences individuelles et collectives, l'accès à l'information, ainsi que l'association des usagers à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions.

Mobiliser l'ensemble des acteurs dans une approche intersectorielle

L'amélioration de la santé ne peut reposer uniquement sur les acteurs du soin. Le CLS favorise donc une mobilisation large et coordonnée des acteurs du champ sanitaire, médico-social et social, mais aussi de l'éducation et de la jeunesse, de la mobilité, de l'environnement, de l'habitat, du sport, de la culture et de la vie associative. Cette coopération intersectorielle vise à dépasser les logiques en silo et à promouvoir des réponses globales, cohérentes et ancrées dans les réalités locales.

Favoriser des parcours de santé cohérents, lisibles et continus

Le CLS vise à améliorer la fluidité et la qualité des parcours de santé, notamment pour les publics les plus fragiles. Il s'agit de renforcer l'accès aux droits, l'accès aux soins de premier recours, la continuité entre les acteurs et la coordination des interventions, afin de limiter les ruptures, d'éviter les renoncements et de favoriser une prise en charge adaptée à chaque situation de vie.

Inscrire les actions dans une logique d'amélioration continue

Les signataires s'engagent à évaluer la démarche et les actions menées, à partager collectivement les résultats, et à adapter si nécessaire les orientations du contrat. Cette logique d'évaluation continue permet de garantir la pertinence, l'efficacité et l'efficience des actions, au service d'une amélioration durable de la santé des habitants.

Engagements des signataires

La mise en œuvre du Contrat Local de Santé Est Béarn repose sur un engagement partagé entre l'ensemble des partenaires institutionnels du territoire. Chaque signataire contribue, dans le cadre de ses compétences, à la réalisation du plan d'actions, au suivi des travaux et au pilotage du contrat.

Engagements de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

L'ARS s'engage à :

- Cofinancer, conjointement avec les trois EPCI, la fonction de coordination du CLS.
- Apporter un appui stratégique, technique et méthodologique à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat.
- Participer aux instances de gouvernance.
- Veiller à l'articulation du CLS avec les orientations du Projet Régional de Santé et les dispositifs régionaux existants.

Engagements des Communautés de communes des Luys en Béarn, du Nord Est Béarn et du Pays de Nay

Les EPCI s'engagent à :

- Cofinancer et accompagner la coordination opérationnelle du CLS.
- Mobiliser leurs services et ressources pour faciliter la mise en œuvre des actions.
- Intégrer, lorsque cela est pertinent, les enjeux de santé dans leurs politiques publiques.
- Participer aux instances de gouvernance et assurer l'appui logistique nécessaire au déploiement du CLS sur leurs territoires.

Engagements des autres partenaires signataires

La Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la CPAM de Pau-Pyrénées, la MSA Sud Aquitaine, le Centre Hospitalier de Pau et le Centre Hospitalier des Pyrénées s'engagent à :

- Participer aux instances de pilotage et aux groupes de travail du CLS.
- Contribuer, dans le cadre de leurs compétences, au pilotage et/ou à la mise en œuvre des actions inscrites au contrat.
- Mobiliser leurs expertises, ressources et données utiles à l'analyse, à la planification et à l'évaluation des actions.
- Veiller à la cohérence du CLS avec leurs politiques, dispositifs ou programmes d'intervention.

Ces engagements ne donnent pas lieu à un engagement financier de la part des partenaires concernés. Ils traduisent en revanche une volonté partagée d'inscrire le CLS dans une dynamique partenariale durable.

Engagements communs à tous les signataires

Tous les partenaires s'engagent à :

- Contribuer à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des actions du CLS.
- Favoriser la complémentarité des interventions et la coopération interinstitutionnelle.
- Participer aux démarches de communication, de valorisation et de mobilisation des acteurs du territoire.
- Soutenir l'implication des habitants et promouvoir les dynamiques de participation citoyenne.
- Faciliter la circulation des informations nécessaires au bon fonctionnement du partenariat, dans le respect des règles déontologiques et juridiques.

Plan d'actions

Les axes stratégiques de ce CLS répondent à la fois aux orientations du Projet Régional de Santé et aux enjeux spécifiques du territoire du CLS Est Béarn.

Chaque axe stratégique est décliné en fiches actions, elles-mêmes déclinées en objectifs opérationnels. Le plan d'actions est composé de **4 axes stratégiques et un axe transversal, 26 fiches actions** (présentées en [Annexe 4](#)), et **62 objectifs opérationnels**.

Il traduit opérationnellement les priorités du territoire et repose sur une logique de **complémentarité entre prévention, accès aux soins, accompagnement des vulnérabilités et santé environnementale**.

Axe 1 – Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Cet axe vise à structurer une politique de prévention et de promotion de la santé autour de thématiques prioritaires telles que la nutrition, l'activité physique et la lutte contre la sédentarité, la santé mentale, la prévention des cancers ou encore les violences conjugales. Il s'appuie sur la sensibilisation des habitants, la formation des professionnels, le développement des compétences psychosociales et la mobilisation des acteurs locaux, avec une attention particulière portée aux enfants, aux jeunes et à leurs parents, et le déploie d'actions « d'aller vers », pour faciliter l'accès à l'information, au dépistage et aux ressources de santé sur l'ensemble du territoire.

Cet axe comporte **11 fiches actions et 26 objectifs opérationnels**.

Axe 2 – Améliorer l'accès aux soins pour tous

Cet axe vise à renforcer l'accès aux soins de proximité en soutenant le développement de l'offre de santé sur le territoire. Il encourage également une meilleure interconnaissance et coordination entre les acteurs afin de faciliter les parcours de soins, et prévoit le développement de solutions d'information et de mobilité pour permettre aux habitants d'accéder plus facilement aux professionnels de santé.

Cet axe comporte **5 fiches actions et 13 objectifs opérationnels**.

Axe 3 – Accompagner les parcours des personnes vulnérables et de leurs aidants

Cet axe a pour objectif d'améliorer le repérage des situations de fragilité et de renforcer la lisibilité des ressources existantes afin de mieux accompagner les parcours des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Il vise également à mieux identifier, orienter et soutenir les aidants, en structurant une offre territoriale adaptée et en renforçant la coordination entre les acteurs concernés.

Cet axe comporte **3 fiches actions et 5 objectifs opérationnels**.

Axe 4 – Encourager une politique territoriale favorable à la santé environnementale

Cet axe vise à intégrer pleinement les enjeux de santé environnementale dans les politiques locales. Il s'appuie sur le renforcement de la prévention des risques environnementaux (maladies vectorielles, perturbateurs endocriniens, qualité de l'air intérieur), la promotion de pratiques favorables à la santé (alimentation, habitat, agriculture responsable) et l'accompagnement des initiatives d'aménagement et d'espaces publics contribuant à un environnement favorable à la santé.

Cet axe comporte **6 fiches actions et 16 objectifs opérationnels**.

Axe transversal – Communiquer et donner de la visibilité

Cet axe transversal vise à améliorer la visibilité des actions, des ressources et des dispositifs de santé existants sur le territoire, afin de faciliter l'information et l'orientation des habitants vers les services adaptés. Il prévoit également de renforcer la diffusion et le partage d'informations auprès des élus et des acteurs territoriaux afin de mieux faire connaître les initiatives locales, d'en favoriser leur appropriation et d'en soutenir leur mise en œuvre.

Cet axe comporte **1 fiche action et 2 objectifs opérationnels**.

Tableau récapitulatif des axes stratégiques, des actions, de leurs pilotes, et des objectifs opérationnels du CLS Est Béarn

Axe	Actions	Pilotes	Objectifs opérationnels
Axe 1 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie	1-Renforcer la prévention des pathologies liées à la nutrition (dont surcharge pondérale et troubles du comportement alimentaire)	Centre Spécialisé de l'Obésité Sud Aquitaine – CH de Pau / coordinateur du CLS	- Recenser les acteurs intervenant en prévention et dans le parcours de soins lié à la nutrition, communiquer sur l'existant et identifier les besoins pour cibler les actions - Sensibiliser les habitants, notamment certains publics spécifiques (petite enfance, enfance, adolescents, personnes en situation de handicap), aux enjeux de santé liés à la nutrition - Organiser des actions de dépistage du diabète auprès de publics ciblés et orienter vers un parcours de soins - Mobiliser les collectivités territoriales sur l'importance de la nutrition comme déterminant de santé en les incitant à adhérer à la charte d'engagements du Programme national nutrition santé (PNNS)
	2-Structurer et déployer une stratégie sport-santé sur le territoire	SDJES – ARS <i>via</i> le coordinateur territorial PEPS et les délégations départementales	- Développer et coordonner une offre d'activité physique adaptée sur le territoire - Favoriser la pratique d'activité physique et la lutte contre la sédentarité sur le territoire (prévention primaire)
	3-Informer et développer nos compétences pour notre santé mentale	Association Rénovation / CH des Pyrénées	- Favoriser la formation des professionnels et du grand public pour améliorer le repérage précoce de la souffrance psychique et de la crise suicidaire et l'adressage - Sensibiliser le grand public et informer sur les ressources et les acteurs du territoire - Déployer le dispositif Mon Soutien Psy - Développer les compétences psychosociales chez les jeunes
	4-Faciliter l'accès à l'information, à la prévention et au dépistage des cancers, notamment auprès des publics les plus vulnérables	CPAM de Pau-Pyrénées / MSA Sud Aquitaine	- Poursuivre et renforcer les actions visant à encourager le dépistage des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus - Encourager les actions visant à réduire les facteurs de risque des cancers, notamment le tabagisme

	5-Sensibiliser, repérer et accompagner les victimes de violences conjugales	Association Du Côté Des Femmes	• Informer et sensibiliser les acteurs territoriaux et les habitants sur les violences conjugales en relayant les outils et en organisant des événements • Repérer et orienter les victimes en créant un réseau de relais territoriaux, et favoriser leur accompagnement
	6-Favoriser le développement des compétences psychosociales chez les jeunes du territoire	ARS / Education nationale / CD64	• Construire et déployer un plan territorial pluriannuel de développement des compétences psychosociales
	7-Renforcer la prévention et l'accès aux ressources en santé pour les enfants et les jeunes	Communautés de communes (services jeunesse)	• Renforcer la formation et l'outillage des professionnels travaillant avec les jeunes pour favoriser la prévention en santé • Mettre en œuvre des actions de prévention en santé à destination des jeunes et les orienter vers les ressources adaptées à leurs besoins • Explorer les possibilités d'adaptation de l'offre existante sur le territoire en matière de santé des jeunes
	8-Renforcer les actions de soutien à la parentalité dans le domaine de la santé	CAF en lien avec les réseaux parentalité	• Renforcer les partenariats entre les acteurs territoriaux et la coordination des actions « santé et parentalité » • Favoriser la formation, l'outillage et la mise à jour des connaissances des acteurs des réseaux parentalité dans le domaine de la santé • Organiser des temps d'échanges et d'informations à destination des parents et de leurs enfants sur différentes thématiques de santé
	9-Accompagner les clubs sportifs à devenir des lieux promoteurs de santé	Communautés de communes	• Renforcer la sensibilisation, la formation et l'outillage des associations sportives en matière de prévention en santé • Favoriser la découverte des clubs sportifs du territoire et l'adhésion du public
	10-Développer l'aller vers pour promouvoir la santé des populations : « Le camion santé mobile »	CH de Pau	• Déployer un dispositif de prévention santé mobile sur le territoire
	11-Faciliter l'accès aux offres de services du Centre d'Examen de Santé et de Prévention de la CPAM	CPAM de Pau-Pyrénées	• Faciliter l'accès aux offres de service du Centre d'Examens de Santé (CES) de la CPAM de Pau et promouvoir l'Accès aux Droits, Aux Soins et à la Santé (ADASS) • Faciliter l'accès aux appels à projets FNPEIS et accompagner les porteurs des projets retenus

Axe 2 : Améliorer l'accès aux soins pour tous	12-Soutenir la démographie médicale et créer des conditions favorables à l'installation de nouveaux médecins généralistes	Présence médicale 64 / ARS	- Faciliter la recherche et l'accompagnement de médecins généralistes libéraux dans leur projet d'installation - Promouvoir les maîtres de stages universitaires et favoriser leur formation - Anticiper la future arrivée des médecins juniors - Favoriser et accompagner le regroupement de professionnels de santé au sein de structures d'exercice coordonné
	13- Favoriser le développement de l'offre de soins spécialisée et de la télémédecine en adéquation avec les besoins du territoire	Coordinateur du CLS	- Etudier les besoins concernant l'offre de consultations avancées sur le territoire - Accompagner le développement de la télémédecine sur le territoire
	14-Faciliter l'interconnaissance des acteurs en santé et la coordination des parcours de soins	CPTS Est Béarn / Communautés de communes des Luys en Béarn / coordinateur du CLS	- Organiser des temps d'information et d'échanges thématiques à destination des professionnels de santé du territoire - Engager des réflexions sur l'organisation d'ateliers entre professionnels de la santé et professionnels du social
	15-Développer les transports pour accompagner le public vers des services sanitaires et sociaux	Communautés de communes (référénts transport à la demande / mobilité)	- Développer l'utilisation du transport à la demande à des fins de santé - Inciter et accompagner les initiatives de transport solidaire vers des services sanitaires et sociaux - Engager des réflexions de coopération territoriale en faveur d'une stratégie d'intermodalité entre EPCI
	16-Renforcer l'accès à un médecin traitant et la connaissance de l'offre de soins locale	CPTS Est Béarn / Communautés de communes des Luys en Béarn	- Renforcer l'accès à un médecin traitant - Renforcer la connaissance de l'offre de soins locale
Axe 3 : Accompagner les parcours des personnes vulnérables et de leurs aidants	17-Repérer les fragilités chez les seniors pour anticiper la perte d'autonomie	ICA Santé	Déployer le programme ICOPE sur le territoire
	18-Améliorer la visibilité des ressources et des actions de prévention de la perte d'autonomie	SDSEI Est Béarn / coordinateur du CLS	Faire connaître les ressources et actions de prévention de la perte d'autonomie pour améliorer l'orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
	19-Accompagner les parcours des aidants	SDSEI Est Béarn / SSIAD du Piémont	- Identifier et orienter les aidants en difficulté - Communiquer sur le statut des aidants, les droits auxquels ils peuvent accéder et les ressources territoriales existantes pour les accompagner - Renforcer l'offre de soutien aux aidants sur le territoire

Axe 4 : Encourager une politique territoriale favorable à la santé environnementale	20-Former, informer, sensibiliser les acteurs pour lutter contre les maladies vectorielles et l'ambrosie	CPIE Béarn	- Lutter contre la prolifération du moustique tigre - Informer et sensibiliser aux comportements adaptés pour prévenir les morsures de tiques - Anticiper la propagation de l'ambrosie en apprenant à la reconnaître, à la signaler, et à s'en protéger
	21-Prévenir les risques d'expositions aux perturbateurs endocriniens	CPAM de Pau-Pyrénées	- Sensibiliser les professionnels de santé pour réduire les risques d'expositions des assurés aux perturbateurs endocriniens - Sensibiliser les élus locaux à la santé environnementale - Améliorer la prévention sur les perturbateurs endocriniens auprès des personnes prioritaires (femmes enceintes, jeunes enfants, public précaire...)
	22-Prévenir l'exposition aux polluants de l'air intérieur en agissant sur l'habitat et les comportements individuels	Communautés de communes (conseillers France Rénov')	- Informer, conseiller et accompagner les habitants à réduire leur exposition aux polluants de l'air intérieur et adapter leurs usages dans leur logement - Informer les habitants sur la problématique du radon et proposer des mesures du taux de radon au sein de l'habitat particulier - Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur dans des écoles volontaires - Sensibiliser les professionnels de l'habitat sur l'exposition aux polluants de l'air intérieur et les solutions adéquates
	23-Favoriser l'accès à une alimentation favorable à la santé, durable et solidaire	CD64 / Pays de Béarn	- Favoriser une alimentation saine et responsable dans la restauration collective - Intégrer des enjeux d'alimentation durable dans les actions d'éducation nutritionnelle et favoriser les liens avec les producteurs locaux - Engager des réflexions pour favoriser l'accès à une offre alimentaire favorable à la santé et durable pour les personnes vulnérables
	24-Accompagner les exploitations agricoles vers des pratiques durables	Communauté de communes du Nord Est Béarn	Accompagner les exploitations agricoles vers des pratiques favorables à la santé environnementale et humaine
	25-Promouvoir et accompagner les démarches en faveur d'espaces publics favorables à la santé	Coordinateur du CLS avec appui Communautés de communes	- Organiser des temps de sensibilisation sur les enjeux d'articulation entre les politiques publiques d'aménagement et la santé auprès des acteurs territoriaux - Outils les acteurs et accompagner les initiatives
Axe transversal : Communiquer donner de la visibilité	26-Promouvoir et faire connaître les dispositifs, ressources et actions sur le territoire	Coordinateur du CLS	- Développer les outils de communication du CLS pour diffuser des informations auprès des acteurs territoriaux et des habitants - Améliorer l'information et l'orientation de la population, notamment en créant et en animant un réseau communal de proximité

Articulation avec les politiques publiques et les dispositifs de santé du territoire

Le CLS constitue un outil structurant de déclinaison locale des grandes politiques de santé. L'articulation du CLS avec les politiques publiques et dispositifs existants est présentée ci-dessous de manière non exhaustive, en se concentrant sur les cadres jugés les plus structurants au regard des enjeux territoriaux et de santé.

Il s'articule également avec d'autres politiques et dispositifs communautaires ou communaux non détaillés ici, tels que les Projets éducatifs de territoire (PEDT), le programme Petites villes de demain, les Plans locaux d'urbanisme et intercommunaux (PLU / PLUI), ainsi qu'avec les plans d'actions des partenaires du contrat (centres hospitaliers, CPAM, MSA), afin de garantir la cohérence et la complémentarité des actions sur le territoire.

Le Projet Régional de Santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine 2018-2028

Adopté en 2018 et révisé en 2023, le Projet Régional de Santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine comprend un Cadre d'Orientations Stratégique (COS), qui fixe les priorités régionales à 10 ans, et un Schéma Régional de Santé (SRS), décliné sur 5 ans, qui traduit ces orientations en objectifs opérationnels pour l'ensemble des acteurs. Il vise à améliorer la santé de la population en renforçant la prévention, en facilitant l'accès aux soins et en améliorant l'organisation des parcours. Il met l'accent sur trois orientations majeures :

- Agir sur les déterminants de santé et renforcer la prévention.
- Réduire les inégalités territoriales d'accès à la santé.
- Mieux coordonner les acteurs autour de parcours de santé fluides et adaptés aux besoins locaux.

Il encourage également la participation des habitants et l'innovation en santé.

Le CLS s'envisage comme une adaptation locale du PRS aux spécificités du territoire concerné, permettant de structurer les actions locales en cohérence avec les priorités régionales. L'enjeu du CLS est de proposer des actions répondant aux problématiques locales identifiées par les diagnostics réalisés, tout en entrant dans les grandes priorités régionales définies par l'Agence régionale de santé.

Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS)

Le PRAPS entre également dans le cadre du Projet Régional de Santé. Il est défini pour la période 2023-2028, et a pour objectif l'amélioration de la santé des personnes démunies. Selon le principe d'universalisme proportionné, ce programme, tout comme le CLS, a pour ambition de développer des actions pour améliorer la santé de tous, mais aussi de renforcer certaines actions à destination des publics plus fragiles. Le PRAPS se décline en six objectifs :

- Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans.
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes.
- Développer les dispositifs d'accès aux soins et aux droits.
- Eviter les ruptures de parcours de santé.
- Prioriser les territoires fragiles.
- Agir sur le logement et l'hébergement.

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) Nouvelle-Aquitaine 2024-2028

Adopté en juin 2024, le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine constitue le cadre régional de référence pour les collectivités en matière de santé-environnement. Il décline la stratégie nationale selon l'approche « Une seule santé », qui relie santé humaine, santé animale et qualité des écosystèmes. Le PRSE 4 est structuré en cinq axes majeurs :

- Améliorer la qualité de l'air, intérieur comme extérieur, et réduire l'exposition aux polluants chimiques, physiques et biologiques.
- Prévenir les risques liés aux espèces, vecteurs ou agents pathogènes, notamment les zoonoses et maladies vectorielles, dans un contexte de changement global.
- Protéger les ressources en eau, préserver les milieux naturels et encourager une alimentation saine, durable et respectueuse de l'environnement.
- Intégrer la santé-environnement dans les politiques locales : urbanisme, habitat, aménagement du territoire, cadre de vie, mobilité, planification.
- Renforcer la sensibilisation, l'éducation et la formation à la santé-environnement auprès des citoyens, des collectivités et des professionnels.

Ces axes s'inscrivent dans trois enjeux transversaux — One Health, changement climatique, territorialisation — et invitent les collectivités à adapter localement les actions, notamment dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (CLS). Le PRSE 4 encourage ainsi la mise en œuvre de projets opérationnels, la mobilisation des acteurs de terrain et la création d'environnements favorables à la santé, en cohérence avec les priorités régionales.

Les politiques sociales du Département

Les politiques sociales du département des Pyrénées-Atlantiques visent à garantir l'égalité des chances et à soutenir les familles, en particulier la protection de l'enfance et l'insertion sociale. Le Conseil départemental s'engage à :

- Soutenir les personnes âgées et à prévenir la précarité
- Soutenir et accompagner les aidants
- Promouvoir l'éducation et l'accès à la culture, au sport et à la vie associative
- Favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale pour tous les citoyens.

Il assure une mission de prévention et de protection vis-à-vis des enfants et un soutien à la parentalité auprès des familles en difficulté, il lutte contre l'habitat indigne et favorise la mobilité de tous.

Au titre des solidarités humaines et des solidarités territoriales, il intervient au quotidien, directement auprès de chacun à tous les âges de la vie, tout en soutenant l'action des communes, des associations sportives et culturelles.

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) des Pyrénées Atlantiques

Le PTSM des Pyrénées-Atlantiques structure la politique de santé mentale sur le département en coordonnant l'ensemble des acteurs (professionnels de santé, établissements, acteurs sociaux et associations). Il couvre toutes les dimensions : prévention et promotion de la santé mentale, accès aux soins, accompagnement thérapeutique, réhabilitation psychosociale, réinsertion et inclusion sociale.

Le PTSM vise à améliorer les parcours de soins, réduire les inégalités d'accès et favoriser l'inclusion des personnes en souffrance psychique, en mettant en œuvre des actions concrètes adaptées aux besoins locaux.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens...).

Deux PAT sont déployés sur le territoire du CLS :

- Le PAT du Pôle métropolitain du Pays de Béarn, qui se concentre sur quatre axes prioritaires : stimuler le développement de l'agriculture nourricière et résiliente, développer la transformation et consolider la distribution des produits locaux en circuits courts, garantir l'accessibilité à une alimentation saine et durable, valoriser le terroir et le patrimoine culinaire du Béarn.
- Le PAT du Département des Pyrénées-Atlantiques Manger Bio & Local 64, qui réunit cinq objectifs : améliorer la qualité alimentaire, sensibiliser à la consommation responsable et dynamiser, pérenniser l'agriculture locale de qualité, améliorer l'accessibilité à une alimentation saine et durable pour toutes et tous, encourager des pratiques alimentaires durables pour lutter contre le changement climatique.

Les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET)

La loi de 2025 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a confié aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) le rôle de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire.

Obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, le PCAET est un outil de planification établi pour une durée de 6 ans, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire, afin d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets, autour de plusieurs actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, et le développement des énergies renouvelables.

- La CC du Nord Est Béarn a adopté son PCAET en mai 2024.
- La CC du Pays de Nay a approuvé son projet de PCAET fin 2023.
- La CC des Luys en Béarn a arrêté son PCAET en septembre 2025.

Les Conventions Territoriales Globales (CTG)

Conclues entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Pyrénées-Atlantiques et les communautés de communes, les CTG permettent de coordonner, renforcer et rendre plus cohérentes les politiques locales en faveur de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux droits et du logement.

- La CTG de la CC du Nord Est Béarn a été signée en 2025 et s'appliquera jusqu'en 2029.

- La CTG de la CC du Pays de Nay a été signée en 2024 et s'appliquera jusqu'en 2028.
- La CTG de la CC des Luys en Béarn a été signée en 2023 et s'appliquera jusqu'en 2026.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Est Béarn

Les CPTS constituent des réseaux de professionnels de santé choisissant, à leur initiative, de travailler ensemble au sein d'un même bassin de population. Elles remplissent six missions :

- Faciliter l'accès aux soins, notamment celui des patients sans médecin traitant, pour améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville.
- Mettre en place des parcours répondant aux besoins des territoires pour renforcer la prise en charge et le suivi des patients, éviter les ruptures de parcours et favoriser le maintien à domicile de patients complexes, handicapés, âgés...
- Initier des actions territoriales de prévention, de dépistage, de promotion de la santé en fonction des besoins du territoire.
- Contribuer au développement de la qualité et de la pertinence des soins pour favoriser l'échange de bonnes pratiques médicales et soignantes.
- Accompagner les professionnels de santé, par exemple en facilitant l'accueil de stagiaires.
- Participer à la réponse aux crises sanitaires par un plan d'action adapté.

La CPTS Est Béarn a été créée en février 2023 et le premier accord conventionnel interprofessionnel (ACI) a été signé en octobre 2024 avec l'ARS et la CPAM. Son territoire est composé de plus de 600 professionnels de santé et représente 116 communes comprenant 84 868 habitants.

Il englobe un territoire couvrant 62 579 habitants des Communautés de communes signataires du CLS, dont l'ensemble des communes de la CC du Pays de Nay, 69 des 73 communes de la CC du Nord Est Béarn, et une commune de la CC des Luys en Béarn (Navailles-Angos). Une partie du territoire correspondant à 30 435 habitants du territoire n'est pas couverte par celui de la CPTS Est Béarn : 27 760 sur la CC des Luys en Béarn et 2 675 sur la CC du Nord Est Béarn (Ger, Aast, Ponson-Dessus et Cadillon).

Gouvernance

Le Comité de pilotage (COPIL)

Le Comité de pilotage est **l'instance stratégique et décisionnelle** du Contrat Local de Santé.

Il a pour missions de :

- Déterminer les orientations stratégiques du CLS.
- Engager des moyens financiers, humains et/ou matériels pour le fonctionnement du CLS.
- Veiller à la bonne articulation entre le CLS et les politiques publiques spécifiques à chacun des signataires.
- S'assurer de la mise en œuvre des priorités et objectifs du CLS, de son suivi et de son évaluation tout au long du déroulement du contrat, et valider les ajustements éventuels.
- Valider le bilan de l'année écoulée et les perspectives/orientations de l'année suivante.

Il se compose des représentants des signataires du CLS et de l'animateur-coordonateur du CLS, et se réunit une à deux fois par an. Il se laisse la possibilité d'inviter d'autres structures selon les besoins.

Le Comité Technique (COTECH)

Le comité technique est une **instance technique qui traduit de manière opérationnelle la stratégie du COPIL**.

Il a pour missions de :

- Veiller à la mise en œuvre opérationnelle et transversale du CLS, en veillant à la cohérence entre les différentes démarches territoriales de santé.
- Veiller à la bonne articulation entre les différents axes stratégiques et les actions mises en œuvre dans le cadre du CLS, et évaluer l'atteinte des objectifs opérationnels.
- Proposer, le cas échéant, de nouvelles actions à soumettre pour validation au Comité de pilotage.
- Valider les moyens et les outils de communication à mettre en œuvre.

Il est composé de représentants techniques des trois communautés de communes signataires et de la délégation départementale de l'ARS, et de l'animateur-coordonateur du CLS Est Béarn, et se réunit au minimum deux fois par an. Il se laisse la possibilité d'inviter d'autres personnes selon les besoins.

Les groupes de travail

Les groupes de travail sont organisés pour chacun des quatre axes du CLS. Ils ont pour missions de :

- Participer à l'élaboration du plan d'actions du CLS.
- Assurer un suivi annuel de la mise en œuvre des actions et proposer des adaptations le cas échéant.
- Identifier les besoins émergents du territoire.

Ils sont composés de techniciens et d'élus des trois communautés de communes signataires, de partenaires institutionnels, d'acteurs locaux des secteurs sanitaire, social et médico-social, d'acteurs associatifs ainsi que de représentants d'usagers.

Ils se réunissent au moins une fois par an, *a minima* avec les pilotes des actions, et autant de fois que nécessaire pour permettre l'avancée des actions du CLS.

En complément de ces groupes de travail structurés par axe, des groupes de travail techniques ciblés peuvent être mis en place lorsque les actions sont engagées à l'échelle intercommunautaire.

L'implication des usagers

Les habitants sont associés à la démarche du CLS, notamment depuis la phase de diagnostic, à travers une enquête ayant permis d'identifier les besoins du territoire, ainsi que par leur participation aux groupes de travail.

Cette implication constitue un axe de vigilance du CLS : elle vise à renforcer la démocratie en santé et à permettre, de manière progressive, une meilleure adaptation des actions aux besoins exprimés par la population.

Coordination et animation

La coordination et l'animation du Contrat Local de Santé et de ses instances est assurée par un animateur-coordonateur, qui a les missions suivantes :

- Favoriser l'identification au niveau local des besoins de santé de la population.
- Formaliser le plan d'actions du CLS et assurer sa mise à jour, son suivi et son évaluation.
- Animer le CLS et faire le lien entre les différentes instances, participer à la coordination entre les acteurs du contrat.
- Favoriser les échanges entre les acteurs locaux, animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales, en veillant à l'intersectorialité.
- Accompagner les porteurs d'actions, en tant que de besoin, dans le déploiement des actions inscrites dans le plan d'actions du CLS, en veillant à leur cohérence au niveau local avec les autres démarches territoriales.
- Favoriser la communication à destination des acteurs du territoire autour de la démarche et des actions du CLS.
- Organiser et animer les différentes instances de gouvernance.
- Rendre compte (bilans, synthèses des instances de travail, évaluation du CLS).
- Représenter les différentes parties signataires.

Durée et révision

Le présent Contrat Local de Santé est conclu pour une durée de trois ans.

Il pourra faire l'objet d'un renouvellement à l'issue de cette période, sur la base d'une évaluation partagée de sa mise en œuvre.

Durant cette période, le contrat pourra être amendé par voie d'avenant, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Le programme d'actions est conçu pour évoluer : il pourra être enrichi chaque année par la modification ou l'ajout de nouvelles fiches actions.

Suivi et évaluation

Le Contrat Local de Santé Est Béarn fait l'objet d'un dispositif de suivi et d'évaluation destiné à garantir la qualité de sa mise en œuvre, la cohérence des actions engagées et l'adaptation continue des actions aux besoins du territoire.

L'ensemble des signataires s'engagent à participer aux instances de pilotage, à contribuer au suivi des actions dont ils sont responsables et à fournir les éléments nécessaires à l'évaluation.

Suivi de la mise en œuvre

Le suivi sera assuré tout au long du contrat par la coordination et les instances de gouvernance, en particulier le comité de pilotage et les groupes de travail thématiques.

Il visera à accompagner les porteurs d'actions, à faciliter les coopérations, à identifier les difficultés éventuelles et à ajuster, lorsque nécessaire, les modalités d'intervention.

Un **bilan annuel** sera réalisé afin d'apprécier l'avancement du plan d'actions et la dynamique partenariale. Il portera notamment sur :

- La mise en œuvre des actions (mobilisation des acteurs, échéances, ressources mobilisées).
- L'atteinte des résultats attendus, à partir des indicateurs définis dans les fiches-actions.
- L'analyse de la coordination générale, de la dynamique partenariale.
- La cohérence d'ensemble du contrat et sa capacité à répondre aux besoins du territoire.

Ce bilan annuel, présenté au comité de pilotage pour validation, pourra conduire à des **ajustements** sur les différentes fiches actions, à la **suppression ou à l'intégration de nouvelles fiches actions**.

Évaluation finale

À l'issue du contrat, une évaluation finale sera réalisée. Elle visera à mesurer :

- L'efficacité globale des actions engagées et le degré d'atteinte des objectifs fixés.
- La qualité de la mise en œuvre du contrat (partenariats, coordination, gouvernance).
- La plus-value du CLS en tant que dispositif structurant pour le territoire.
- La satisfaction des partenaires associés et la participation des habitants lorsque cela est pertinent.

L'évaluation finale permettra d'apprécier la contribution globale du CLS à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et à l'amélioration de l'état de santé de la population.

Annexe 1 : Partenaires associés à l'élaboration du Contrat Local de Santé

L'élaboration du Contrat Local de Santé a mobilisé un large ensemble d'acteurs institutionnels, sanitaires, médico-sociaux, sociaux, éducatifs, associatifs et territoriaux. Ils ont contribué aux différentes étapes : diagnostic territorial, recueil des problématiques, séminaire partenarial, groupes de travail thématiques et partage des analyses.

Les partenaires ayant participé à l'une ou plusieurs de ces phases sont listés ci-dessous.

EPCI, collectivités territoriales, structures communales et communautaires

- Communauté de communes du Nord Est Béarn : référents solidarités territoriales, services à la population (petite enfance, enfance, jeunesse), climat-environnement, habitat, mobilités, France Rénov', Petites Villes de Demain
- Communauté de communes des Luys en Béarn : responsables santé et seniors, petite enfance, jeunesse, climat-environnement, France Rénov'
- Communauté de communes du Pays de Nay : Espace de Vie Sociale, référents services petite enfance, jeunesse, aménagement de l'espace / urbanisme, habitat, France Rénov'
- Communes et élus communaux : Riupeyrous, Morlaàs, Barzun, Pontacq, Ger, Sedzère, Espéchède, Ponson-Dessus, Corbère-Abères, Simacourbe, Lestelle-Bétharram, Nay, Bordères, Asson, Navailles-Angos, Garlin, Montardon, Mascaraàs-Haron, Diusse, Bouillon
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des Luys en Béarn
- Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) : Morlaàs, Lembeye, Pontacq
- Département des Pyrénées-Atlantiques : Direction autonomie, Programme Alimentaire Territorial, SDSEI Est Béarn
- Pôle métropolitain Pays de Béarn
- Syndicat Mixte du Grand Pau - schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Pau
- Crèches communautaires : Multi-Accueil Libellule Assat, Multi-Accueil Morlaàs, Multi-Accueil Nousty, Multi-Accueil Mazerolles

Services départementaux de l'État

- Agence Régionale de Santé (ARS), direction départementale des Pyrénées-Atlantiques : pôle Santé Publique, pôle Santé environnement, pôle animation territoriale et parcours de santé
- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques (DSDEN)
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Organismes de droit privé exerçant une mission de service public

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Pau-Pyrénées
- Mutualité Sociale Agricole (MSA) Sud Aquitaine
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Pyrénées-Atlantiques

Établissements de santé, médico-sociaux et professionnels de santé

- Centre Hospitalier de Pau : pôle santé publique, pôle gériatrie, Unité Transversale d'Education Thérapeutique du Patient en Psychiatrie (UTTEP) Béarn et Soule, Centre Spécialisé de l'Obésité Sud Aquitaine (CSO-SA)
- Centre Hospitalier des Pyrénées et CMP/CATTP de Nay et de Garlin
- Agora Lib'
- Communauté professionnelle territoriale de santé - CPTS Est Béarn
- Présence médicale 64
- Professionnels de santé libéraux
- Pharmacie de Lembeye
- Conseil Interdépartemental des Infirmiers (CIDOI) 64-40-47
- Union Régionale de Professionnels de Santé (URPS NA) des chirurgiens-dentistes
- Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) : SSIAD du Piémont, SSIAD de Garlin, SSIAD de Thèze
- Réseau des EHPAD Béarn et Soule
- Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : EHPAD Le Bosquet – Morlaàs, EHPAD Les portes du Béarn – Garlin, EHPAD Le Luy en Béarn – Sauvagnon, Association Saint Joseph – EHPAD de Nay, Igon et Lestelle-Bétharram, Centre gérontologique Pontacq-Nay-Jurançon

Structures du champ social, jeunesse, insertion et vie locale

- Centre social Alexis Peyret – Serres-Castet
- Espace de vie sociale du Pays de Nay
- Espace de vie sociale Diapason du Vic-Bilh – Lembeye
- Espace de vie sociale - Familles Rurales Thèze
- Insertion Emploi Béarn Adour (IEBA) : Mission locale / Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées

Structures du handicap et de l'accompagnement

- ARIMOC (Action Réseau Innovation pour les personnes en difficulté Motrice Cérébrale & Cognitive)
- ADIAPH (Association pour le Développement, l'Insertion et l'Accompagnement des Personnes Handicapées)
- Association L'Étincelle 64
- Association Les PEP 64 / DITEP (dispositif d'institut thérapeutique éducatif et pédagogique) Gerard Forgues
- UNAFAM 64 (Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ ou handicapées psychiques)
- Fédération ADMR 64 (Aide à domicile en milieu rural)
- Bulle d'Air - Hécia Sud-Aquitaine

Structures associatives, réseaux et dispositifs dans le domaine de santé et de la prévention

- Observatoire Régional de la Santé (ORS) de Nouvelle-Aquitaine
- Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine
- ICA Santé 64 (Informer, Coordonner, Animer) : DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination), référente programme ICOPE, coordination territoriale dispositif PEPS (Prescription d'Exercice Physique pour la Santé)
- Présence médicale 64
- Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine
- Association Addictions France - Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)
- CEID Béarn Addictions - CSAPA
- Association Le Souffle 64
- Coordination Régionale Addictions (COREADD) Nouvelle-Aquitaine
- Ligue contre le cancer - comité des Pyrénées-Atlantiques
- Centre régional de coordination du dépistage des cancers (CRCDC) Nouvelle-Aquitaine
- Maison de la nutrition des Pyrénées
- GE APA Santé
- Siel Bleu – Pyrénées-Atlantiques
- BE Apas
- Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) des Pyrénées-Atlantiques
- Association Rénovation
- Maison des Adolescents Béarn et Soule
- Planning familial 64
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Béarn
- Association Ecocène
- Réseau Périnat Nouvelle-Aquitaine
- Association Du Côté Des Femmes
- Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires - ASEPT Sud Aquitaine
- France Alzheimer Pyrénées-Atlantiques
- Association PAP 15 - Béarn Vert et Or : Maison de la prévention, Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA)
- Association sportive Los Sautaprats
- Groupement d'Intérêt Public (GIP) GRADeS ESEA Nouvelle-Aquitaine

Représentants des usagers

- Union Locale des retraités CFDT de Pau-Béarn

Annexe 2 : Rôle et engagement des pilotes d'actions

Structures pilotes des actions du Contrat Local de Santé



Les pilotes des actions du Contrat Local de Santé Est Béarn s'engagent à :

- Être responsable de la mise en œuvre de l'action ou des étapes d'action selon le calendrier établi.
- Informer le coordinateur du CLS sur l'avancée de l'action, les freins et difficultés grâce à un outil de suivi qui leur sera transmis.
- Alerter le coordinateur du CLS en cas de changement dans les modalités de mise en œuvre
- Être force de proposition pour améliorer l'action.
- Être présent lors du bilan annuel de l'axe stratégique dont fait partie l'action.
- Être présent lors des groupes de travail thématique.
- Réaliser l'évaluation de l'action en fonction des indicateurs élaborés en amont.
- Répondre aux appels à projets nécessaires au financement de l'action.
- Faire apparaître le logo du CLS dans les supports de communication, dans la mesure du possible.
- Autoriser le coordinateur du CLS à communiquer sur l'action et fournir les éléments nécessaires à cette communication.

Annexe 3 : Résultats de l'enquête auprès des habitants

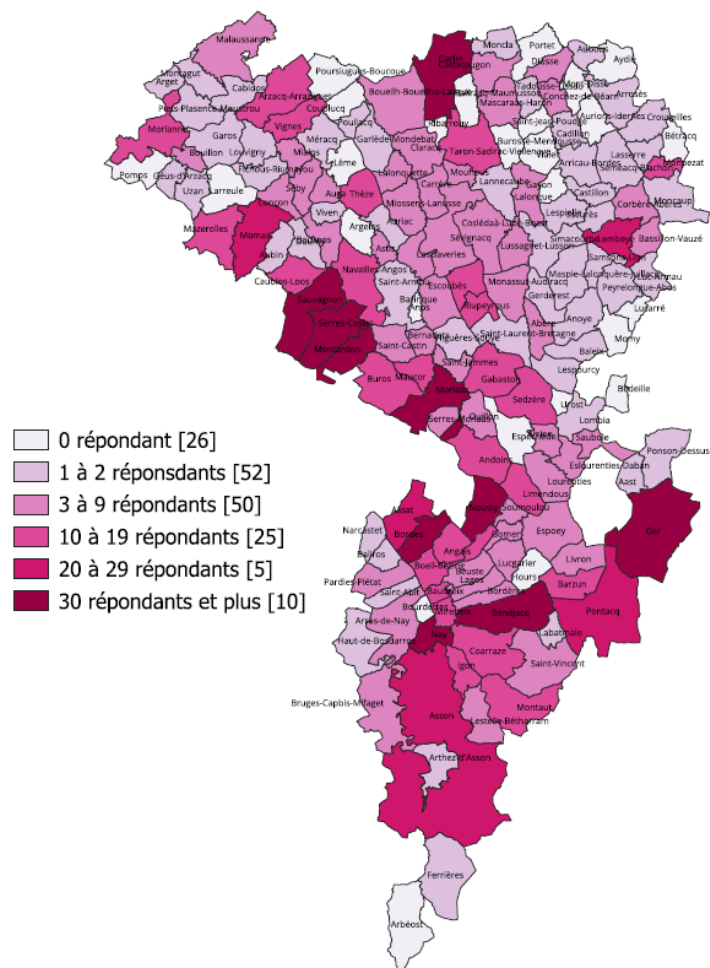
Dans le cadre de la phase de diagnostic territorial de santé ayant précédé l'élaboration de ce CLS, une enquête a été conduite auprès des habitants du territoire, visant à recueillir leurs perceptions, attentes et difficultés en matière de santé, notamment d'accès aux soins et de prévention. Cette annexe présente les principaux résultats de cette enquête.

Méthode et échantillon des répondants

Composé de 19 questions, le questionnaire a été proposé au format numérique et papier. Cet outil de consultation a permis de récolter 1301 réponses, soit 1,7 % de la population des plus de 15 ans sur l'ensemble du territoire :

- 516 CC Luys en Béarn (40 %).
- 457 CC Nord Est Béarn (35 %).
- 328 CC Pays de Nay (25 %).

Un bon relai de la part des acteurs territoriaux a permis de toucher l'ensemble du territoire : 142 des 168 communes du territoire ont au moins 1 répondant et 40 communes ont au moins 10 répondants.



Certains biais ont cependant été identifiés :

- Une sur-représentation des femmes (79 % des répondants).
- Une sous-représentation des jeunes (36 réponses concernent les moins de 25 ans).
- Une sur-représentation des catégories socio-professionnelles les plus élevées (62 % des répondants ont un niveau de diplôme supérieur ou égal à Bac+2).

La collecte de d'informations sur le profil des répondants a permis de réaliser des analyses croisées avec des données socio-démographiques (communauté de communes, sexe, classe d'âge et niveau d'études).

Les biais liés à ce type d'enquête en population générale et au profil des répondants incitent à interpréter les résultats avec prudence. Cependant, l'enquête fournit des tendances intéressantes sur les besoins et les pratiques des habitants du territoire en matière de prévention et d'accès aux soins.

Perception de la santé

De manière générale, les répondants ont une bonne perception de leur santé :

- 71 % s'estiment en bonne ou très bonne santé physique.
- 74 % s'estiment en bonne ou très bonne santé psychologique.

L'âge des répondants influe sur la perception de la santé : le pourcentage de répondants ayant une perception de leur santé bonne ou très bonne diminue avec l'avancée en âge pour la santé physique (84 % pour les moins de 35 ans, 71 % pour les 35-64 ans et 65 % pour les 65 ans et plus) et augmente pour la santé psychologique (67 % pour les moins de 35 ans, 73 % pour les 35-64 ans et 82 % pour les 65 ans et plus).

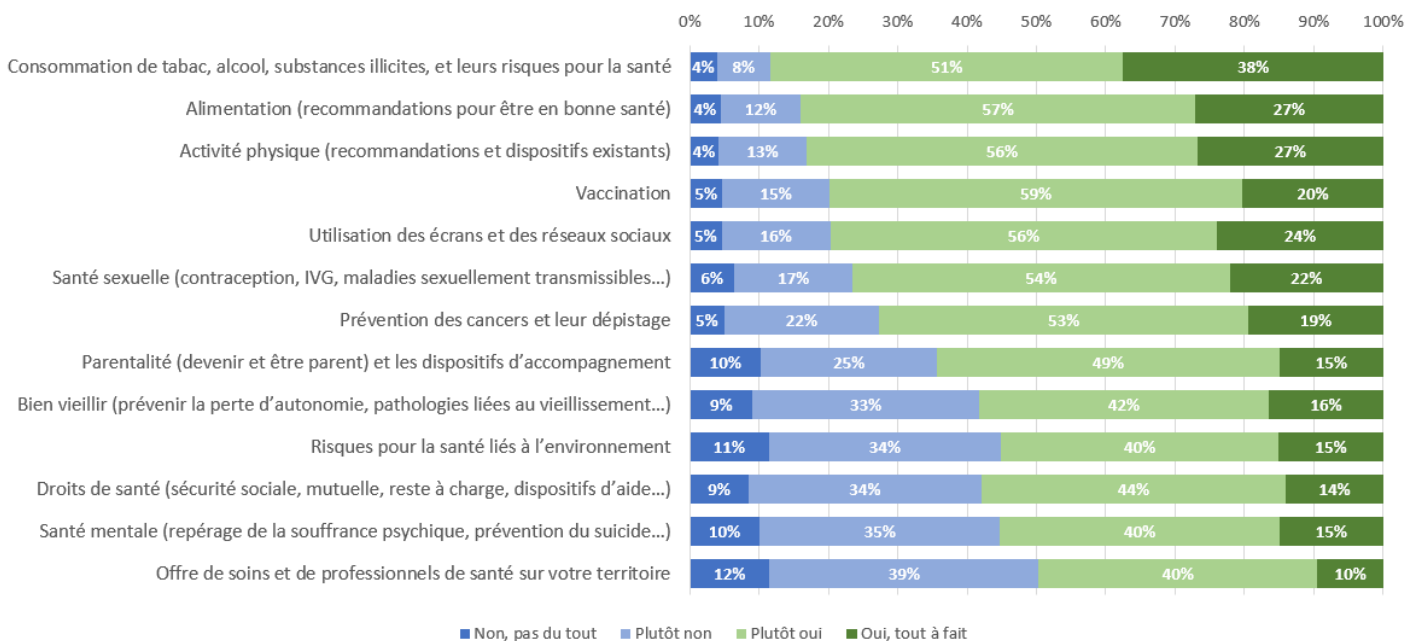
La perception de la santé mentale et psychologique est par ailleurs moins bonne pour les personnes ayant les niveaux d'études les plus faibles (12 % des répondants ayant un niveau d'études inférieur au baccalauréat s'estiment en mauvaise ou très mauvaise santé physique contre 2 % pour les autres ; 53 % s'estiment en bonne ou très bonne santé contre 75 % pour les autres).

Compréhension et perception de l'information reçue en matière de santé

Parmi les répondants, 11 % comprennent généralement mal ou pas toujours bien les informations concernant leur santé (informations et instructions données par des professionnels de santé, documents administratifs...). Ce pourcentage est plus élevé pour les personnes ayant le niveau d'études le plus faible (21 % contre 7 % chez les personnes ayant le niveau d'études le plus élevé).

Les principales thématiques sur lesquelles les répondants ne se sentent pas suffisamment informés sont l'offre de soins et de professionnels de santé sur le territoire (51 %), la santé mentale (45 %), les risques pour la santé liés à l'environnement (45 %), les droits de santé (43 %) et le bien vieillir (42 %).

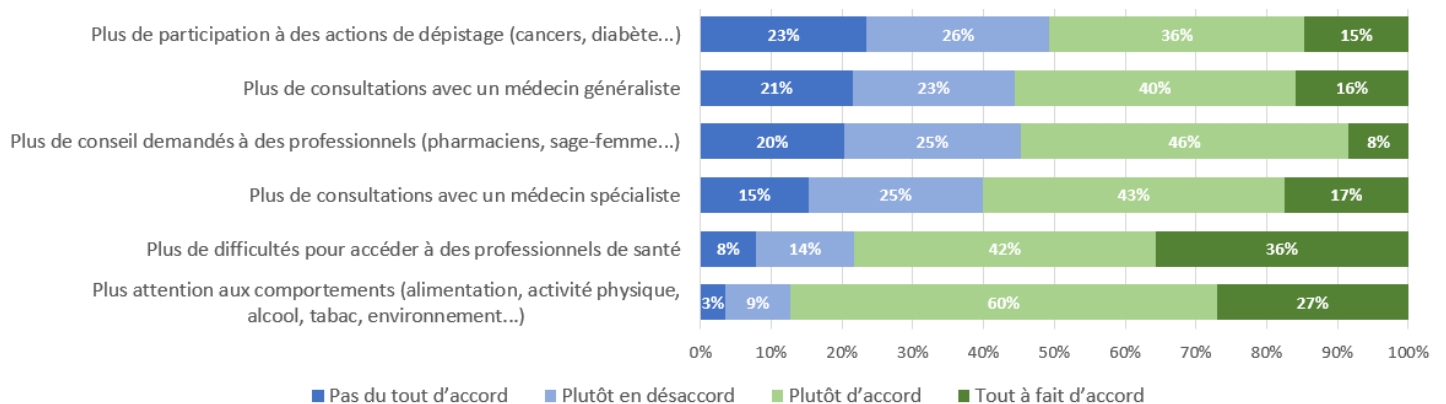
Les moins de 35 ans se sentent globalement moins bien informés par rapport aux autres catégories d'âge, et jugent l'information qui leur est transmise insuffisante notamment sur l'utilisation des écrans (28 %), la prévention des cancers (50 %), la parentalité (56 %), la santé environnementale (63 %), les droits de santé (59 %), la santé mentale (57 %), et l'offre en matière de santé (63 %).



Changements d'habitudes concernant sa santé au cours des dernières années

Si les répondants déclarent apporter une meilleure attention à leurs habitudes de vie (alimentation, activité physique, alcool, tabac, environnement...), ils témoignent en revanche avoir des difficultés croissantes à accéder à des professionnels de santé, avec quelques spécificités selon les répondants :

- L'évolution des habitudes relatives aux consultations avec des médecins généralistes et spécialistes semble liée à l'âge : 82 % des répondants de 65 ans et plus ont davantage de consultations avec un médecin généraliste, contre 50 % pour les 35-64 ans et 28 % pour les moins de 35 ans.
- Les répondants de 65 ans et plus sont également ceux qui rapportent participer plus fréquemment à des actions de dépistage : 71 % contre 49 % pour les 35-64 ans et 14 % pour les moins de 35 ans.
- Les personnes ayant les moins diplômées rapportent avoir des consultations plus régulières que les plus diplômées avec des médecins généralistes (74 % contre 51 %) et avec des médecins spécialistes (76 % contre 55 %).



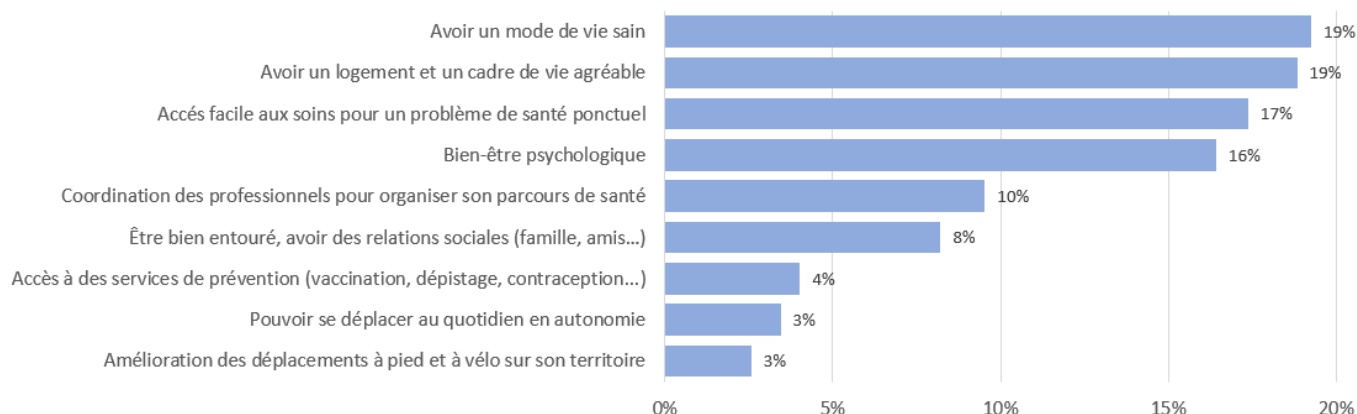
Priorités concernant la santé

Les répondants étaient invités à choisir au maximum trois priorités parmi les propositions.

Avoir un mode de vie sain et un cadre de vie agréable semble aussi important qu'avoir un accès facile aux soins pour la santé des répondants. Le bien-être psychologique est également une des priorités des répondants en matière de santé.

Quelques tendances sont pour autant à souligner :

- Pour les moins de 35 ans, l'accès aux soins pour un problème de santé ponctuel semble moins important alors que le bien-être psychologique et la santé sociale ont des pourcentages plus élevés que pour l'ensemble des répondants.
- Pour les 65 ans et plus, les pourcentages sont plus élevés en ce qui concerne les déplacements en autonomie.
- Pour les personnes ayant les niveaux de diplômes les plus faibles, le pourcentage est plus faible pour la proposition « avoir un mode de vie sain », sans que cela ne soit statistiquement significatif.



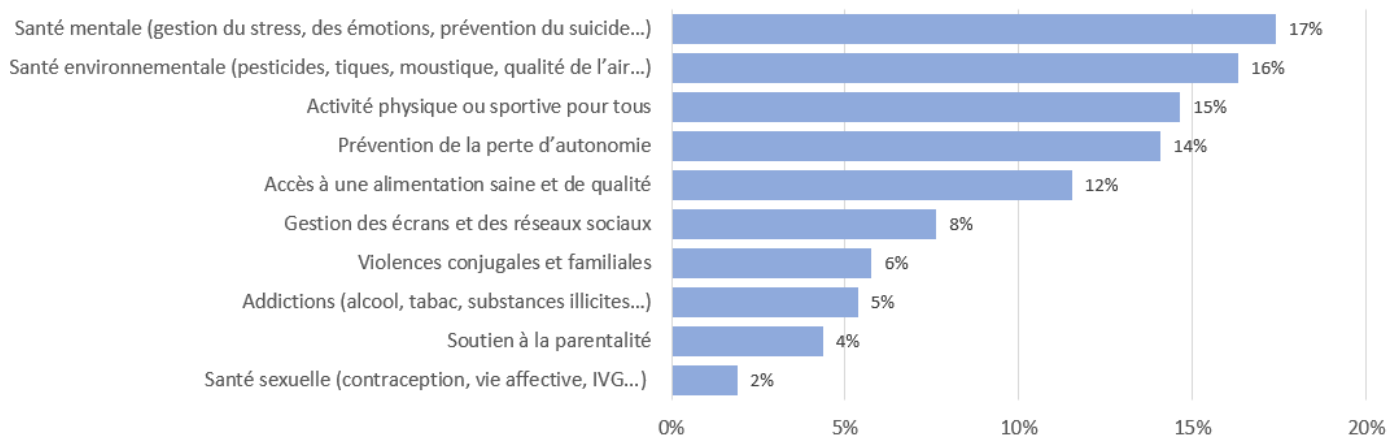
Priorités en matière de prévention

Les répondants étaient invités à choisir au maximum trois priorités parmi les propositions.

Les thématiques prioritaires pour les répondants en matière de prévention sont la santé mentale, la santé environnementale, la nutrition (activité physique et alimentation) et la prévention de la perte d'autonomie.

Quelques tendances sont à souligner, sans que les différences ne soient statistiquement significatives :

- La santé mentale, le soutien à la parentalité et les violences conjugales ont été plus évoquées chez les femmes que chez les hommes.
- La prévention de la perte d'autonomie et la santé environnementale ont été plus évoquées chez les 65 ans et plus que pour les autres catégories d'âge.
- Les pourcentages sont plus élevés chez les moins de 35 ans que pour les autres classes d'âge pour la santé mentale, les addictions et la santé sexuelle.



Recours aux soins et accès aux soins : freins et priorités

Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 44 % des répondants ne sont pas allés se faire soigner alors qu'elles en auraient eu besoin, avec des différences :

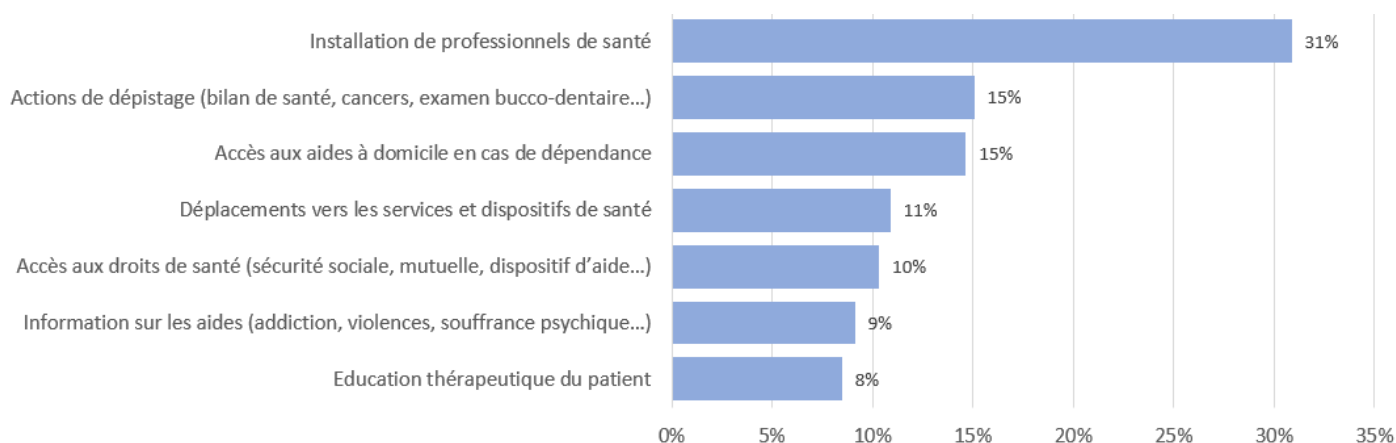
- Selon l'âge : 56 % chez les moins de 35 ans contre 50 % chez les 35-64 ans et 23 % chez les 65 ans et plus.
- Selon le sexe : 47 % chez les femmes contre 35 % chez les hommes.

Parmi les répondants, 27 % n'ont pas eu de difficultés particulières pour consulter des professionnels de santé, avec cependant des disparités selon la catégorie d'âge (14 % chez les moins de 35 ans ; 41 % chez les plus de 65 ans).

Les principaux freins rapportés par les répondants relèvent des délais pour avoir un rendez-vous (38 %), des difficultés à se libérer pour les consultations (16 %, pourcentage plus élevé pour les femmes et les 35-64 ans). Par ailleurs, des freins liés à la mobilité (domicile trop éloigné des lieux de soins, absence de moyen de déplacement) sont rapportés par 8 % des répondants.

Concernant les priorités en matière d'accès aux soins, un besoin de soutenir l'installation des professionnels de santé est clairement identifié (proposition citée par 31 % des répondants).

Les besoins en matière d'accès aux droits de santé semblent plus importants pour les moins de 35 ans que pour les autres classes d'âge, ainsi que pour les personnes les moins diplômées. Les besoins liés aux aides à domicile et à la mobilité vers les services de santé concernent davantage les plus de 65 ans.



Synthèse

L'analyse des réponses souligne que, si les répondants déclarent porter une attention accrue à leurs habitudes de vie (alimentation, activité physique, consommation d'alcool, de tabac...), ils témoignent en revanche de difficultés croissantes d'accès aux professionnels de santé. Un besoin de soutenir l'installation de professionnels sur le territoire est ainsi clairement identifié.

L'enquête met également en évidence des attentes fortes en matière de prévention, notamment concernant la santé mentale, la santé environnementale et la nutrition, ainsi qu'un enjeu de lisibilité de l'offre de soins. Enfin, des besoins spécifiques ressortent pour certains publics, en particulier les jeunes — en matière de santé mentale, de santé sexuelle, d'addictions et de droits en santé — ainsi que pour les publics les plus vulnérables.

Ces éléments viennent conforter les constats issus des données chiffrées, valider la pertinence des axes retenus dans le CLS et souligner l'importance d'actions coordonnées en matière d'accès aux soins, d'information, de prévention et de réduction des inégalités de santé.

Annexe 4 : Fiches actions



Vue d'ensemble des fiches actions

Axe 1 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie

- Action n°1 - Renforcer la prévention des pathologies liées à la nutrition
- Action n°2 - Structurer et déployer une stratégie sport-santé sur le territoire
- Action n°3 - Informer et développer nos compétences pour notre santé mentale
- Action n°4 - Faciliter l'accès à l'information, à la prévention et au dépistage des cancers
- Action n°5 - Sensibiliser, repérer et accompagner les victimes de violences conjugales
- Action n°6 - Favoriser le développement des compétences psychosociales chez les jeunes
- Action n°7 - Renforcer la prévention et l'accès aux ressources en santé pour les enfants et les jeunes
- Action n°8 - Renforcer les actions de soutien à la parentalité dans le domaine de la santé
- Action n°9 - Accompagner les clubs sportifs à devenir des lieux promoteurs de santé
- Action n°10 - Développer l'aller vers pour promouvoir la santé des populations : le camion mobile
- Action n°11 - Faciliter l'accès aux offres de services du Centre d'Examen de Santé

Axe 2 : Améliorer l'accès aux soins pour tous

- Action n°12 - Soutenir la démographie médicale et créer des conditions favorables à l'installation de nouveaux médecins généralistes
- Action n°13 - Favoriser le développement de l'offre de soins spécialisée et de la télémédecine en adéquation avec les besoins du territoire
- Action n°14 - Faciliter l'interconnaissance des acteurs en santé et la coordination des parcours de soins
- Action n°15 - Développer les transports pour accompagner le public vers des services sanitaires et sociaux
- Action n°16 - Renforcer l'accès à un médecin traitant et la connaissance de l'offre de soins locale

Axe 3 : Accompagner les parcours des personnes vulnérables et de leurs aidants

- Action n°17 - Repérer les fragilités chez les seniors pour anticiper la perte d'autonomie
- Action n°18 - Améliorer la visibilité des ressources et des actions de prévention de la perte d'autonomie
- Action n°19 - Accompagner les parcours des aidants

Axe 4 : Encourager une politique territoriale favorable à la santé environnementale

- Action n°20 - Former, informer, sensibiliser les acteurs pour lutter contre les maladies vectorielles et l'ambroisie
- Action n°21 - Prévenir les risques d'expositions aux perturbateurs endocriniens
- Action n°22 - Prévenir l'exposition aux polluants de l'air intérieur en agissant sur l'habitat et les comportements individuels
- Action n°23 - Favoriser l'accès à une alimentation favorable à la santé, durable et solidaire
- Action n°24 - Accompagner les exploitations agricoles vers des pratiques durables
- Action n°25 - Promouvoir et accompagner les démarches en faveur d'espaces publics favorables à la santé

Axe transversal : Communiquer et donner de la visibilité

- Action n°26 - Promouvoir et faire connaître les dispositifs, ressources et actions sur le territoire

Axe 1 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Action n°1

Intitulé de l'action

Renforcer la prévention des pathologies liées à la nutrition (dont surcharge pondérale et troubles du comportement alimentaire)

Justification / constats

- Evolution des modes de vie (moins de temps passé à préparer les repas, plus de consommation d'aliments transformés, moins d'activité physique, plus de sédentarité), environnement « obésogène », facteurs psychiques sous-jacents
- Prévalence de la surcharge pondérale en augmentation en Nouvelle-Aquitaine (dont 19,8 % de la population obèse), qui suit un gradient social (Etude OFEO - Ligue contre l'Obésité, 2024), avec de nombreuses comorbidités associées, impactant fortement la qualité de vie des personnes
- Pouvant également être associée à des troubles des conduites alimentaires (en forte hausse notamment chez les jeunes), en lien direct avec la santé mentale, parfois couplé avec des addictions
- Existence d'actions de prévention autour de la nutrition sur le territoire, mais à développer / renforcer auprès de certains publics prioritaires
- Besoin de travailler de manière coordonnée sur la prévention et les parcours de soins liés à la nutrition avec les acteurs du territoire, afin de proposer un accompagnement le plus précocement possible, d'éviter les errances médicales souvent très longues, et de limiter les patients perdus de vue

Pilote de l'action

Centre Spécialisé de l'Obésité Sud-Aquitaine (CSO-SA) / coordinateur CLS

Partenaires à mobiliser

- Porteurs d'actions : communautés de communes et communes / CCAS / CIAS, structures de soins coordonnés, SDSEI Est Béarn et Département des Pyrénées-Atlantiques, Réseau des EHPAD Béarn et Soule et établissements médico-sociaux, centres sociaux et espaces de vie sociale, réseau associatif (ASEPT Sud-Aquitaine, Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine...), CPAM de Pau-Pyrénées, MSA Sud Aquitaine...
- Opérateurs / intervenants : Maison de la nutrition des Pyrénées, Science Odyssée, diététiciens et autres professionnels de santé du territoire (réseau Asalée, infirmiers en pratique avancée...), notamment en structure de soins coordonnés (CPTS Est Béarn, MSP, centre de santé), Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine, RéPPOP Nouvelle-Aquitaine, CPAM de Pau-Pyrénées, MSA Sud Aquitaine, Réseau périnatalité Nouvelle-Aquitaine...
- En lien avec les publics ciblés : communautés de communes (crèches, relais petite enfance, lieux d'accueil enfants-parents, centres de loisirs, espaces jeunes, milieu agricole), Education Nationale (établissements scolaires / lycées agricoles), établissements sociaux et médico-sociaux (notamment personnes en situation de handicap), épiceries solidaires et acteurs de l'aide alimentaire

Objectifs généraux

- Développer des actions de prévention primaire et secondaire dans le domaine de la nutrition
- Sensibiliser aux enjeux des pathologies liées et proposer un accompagnement précoce

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Recenser les acteurs intervenant en prévention et dans le parcours de soins lié à la nutrition, communiquer sur l'existant et identifier les besoins pour cibler les actions

Objectif 2 : Sensibiliser les habitants, notamment certains publics spécifiques (petite enfance, enfance, adolescents, personnes en situation de handicap), aux enjeux de santé liés à la nutrition

- Petite enfance et enfance : sensibilisation et ateliers sur la diversification alimentaire en lien avec les crèches, relais petite enfance, lieux d'accueil enfants-parents et centres de loisirs du territoire
- Adolescents : sensibilisation sur les troubles des conduites alimentaires pouvant conduire à la surcharge pondérale, ainsi qu'aux comorbidités associées (cardiovasculaires, métaboliques, respiratoires, articulaires, cancers...) : organisation de réunions d'information, interventions à l'occasion de village-santé, ciné-débats en lien avec des porteurs d'actions...
- Personnes en situation de handicap : sensibilisation du personnel en institution et du personnel de restauration, ateliers nutrition, dépistage, orientation vers un parcours de soins

Objectif 3 : Organiser des actions de dépistage du diabète auprès de publics ciblés (milieu ouvrier, agricole, bâtiment et travaux publics, personnes en situation de handicap, bénéficiaires de l'aide alimentaire...) avec possibilité de mobiliser la médecine du travail, **et orienter vers un parcours de soins**

Objectif 4 : Mobiliser les collectivités territoriales sur l'importance de la nutrition comme déterminant de santé

- Inciter les collectivités à adhérer à la charte « collectivité active du PNNS (Programme national nutrition santé) » et à déployer des actions associées

Public visé / bénéficiaires

- 1/ Tout public
- 2/ Tout public, et notamment les jeunes enfants et leurs parents, les enfants, les adolescents, et les personnes en situation de handicap
- 3/ Personnes travaillant dans le milieu agricole, personnes en situation de handicap, bénéficiaires de l'aide alimentaire
- 4/ Collectivités territoriales

Sources de financements

- Financement interne au CSO-SA : temps de coordination d'actions ; mise à disposition d'un temps d'infirmier notamment pour le dépistage du diabète ; mise à disposition d'un temps de diététicienne
- Appels à projets (FNPEIS, Coup de pouce prévention MSA...) pour les porteurs d'actions

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)
- Projet Alimentaire Territorial du département des Pyrénées-Atlantiques
- Dispositif « Mission : retrouve ton cap » (MRTC) de la CPAM de Pau en lien avec les structures d'exercice coordonné

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et type d'actions de sensibilisation organisées, par public
- Nombre de participants aux actions de sensibilisation
- Nombre d'actions de dépistage du diabète organisées ; nombre de personnes dépistées ; nombre de personnes orientées vers des parcours de soins
- Nombre d'adhésions à la charte d'engagement « collectivité active du PNNS » et nombre d'actions mises en place

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 1 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Action n°2

Intitulé de l'action

Structurer et déployer une stratégie sport-santé sur le territoire

Justification / constats

- Bénéfices d'une activité physique régulière pour la santé physique et mentale : prévention et traitement des principales maladies non transmissibles chez l'adulte, amélioration du bien-être ; développement des os, muscles et capacités motrices et cognitives chez les enfants et adolescents
- Bénéfices économiques : chaque euro investi dans l'activité physique et sportive génère une économie d'au moins 13 euros en termes de dépense publique (Observatoire des Métiers du Sport, 2025)
- Impacts sanitaires de la sédentarité (périodes prolongées en position assise ou allongée) indépendamment de l'activité physique : augmentation des risques de maladies chroniques et de la mortalité
- Nouvelle stratégie nationale sport-santé 2025-2030 (septembre 2025)
- Sur le territoire du CLS Est Béarn :
 - Pas de Maison Sport Santé / pas de pôle d'évaluation
 - Offre d'activité physique adaptée pas assez développée pour répondre aux besoins et peu lisible / besoin de coordination
 - Peu de prescriptions / manque de prescripteurs sensibilisés
 - Peu d'éducateurs sportifs formés

Pilote de l'action

SDJES – ARS via le coordinateur territorial du dispositif PEPS et les délégations départementales

Partenaires à mobiliser

- Effecteurs : enseignants en activité physique adaptée, éducateurs sportifs, associations sportives
- Prescripteurs : CPTS, MSP, médecins libéraux, infirmiers en pratique avancée
- Intervenants du parcours dans le domaine de la santé (réseau Asalée, IDE, kinés), du médico-social et du social (SSIAD, auxiliaires de vie sociale, centres sociaux, espaces de vie sociale...)
- Collectivités territoriales (Communautés de communes et communes)
- Etablissements médico-sociaux / soins médicaux et de réadaptation
- CPAM de Pau-Pyrénées
- Groupement d'Appui au Développement de la e-santé (GRADeS) ESEA Nouvelle-Aquitaine (pour les outils)

Objectifs généraux

- Promouvoir la pratique régulière d'activité physique
- Lutter contre la sédentarité

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Développer et coordonner une offre d'activité physique adaptée sur le territoire (dispositif PEPS – prescription d'exercice physique pour la santé)

- Recenser l'offre existante et réunir les acteurs pour améliorer la structuration des actions en fonction des prérequis
- Poursuivre le maillage territorial (offre et créneaux d'activité physique adaptée, formation d'éducateurs sportifs)
- Mobiliser les prescripteurs (sensibilisation, formation) pour faciliter l'orientation des patients
- Accompagner, favoriser et inciter à la création d'une Maison Sport Santé sur le territoire
- Formaliser les parcours (déploiement des outils et usages...)
- Accompagner les structures partenaires (usage des outils, référencement...)

Objectif 2 : Favoriser la pratique d'activité physique et la lutte contre la sédentarité sur le territoire (prévention primaire)

- Accompagner, favoriser et inciter à la création d'une Maison Sport Santé sur le territoire
- Sensibiliser à la pratique d'activité physique et à la sédentarité dans les collectivités territoriales
- Faciliter la mise en œuvre d'actions auprès des jeunes, notamment de programmes de développement des compétences psycho-sociales (Bouge tes baskets, ICAPS - cf. fiche action n°6)
- Donner de la visibilité et structurer l'offre d'activité physique existante en prévention de la perte d'autonomie (cf. fiche action sur la perte d'autonomie)

Public visé / bénéficiaires

Tout public, mais particulièrement :

- Personnes inactives et/ou sédentaires
- Malades chroniques
- Agents des collectivités territoriales
- Personnes en perte d'autonomie
- Jeunes

Sources de financements

- ARS / SDJES (Maisons sport santé)
- Conférence des financeurs
- Région
- CPAM
- Mutuelles
- Fondations

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Stratégie régionale sport santé bien-être

Indicateurs d'évaluation

- Habilitation d'une Maison Sport Santé
- Nombre de prescriptions
- Nombre d'évaluations
- Nombre d'orientations
- En fonction des informations remontées par les opérateurs, via l'outil SAPA : évolution de la condition physique, du niveau d'activité physique, de la perception de la santé ; assiduité des bénéficiaires
- Nombre d'actions de sensibilisation organisées
- Nombre de personnes sensibilisées

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 1 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Action n°3

Intitulé de l'action

Informer et développer nos compétences pour notre santé mentale

Justification / constats

- Indicateurs de santé sur le territoire du CLS plutôt favorables mais en évolution défavorable :
 - En 2022, 3 062 personnes prises en charge pour une maladie psychiatrique (1 384 hommes et 1 678 femmes) : sous-prévalence comparativement au niveau national, mais en augmentation (2 592 personnes en 2017) (source : Cnam – SNDS)
 - 9 093 patients pris en charge pour un traitement de psychotropes (3 162 hommes et 5 931 femmes), sous-prévalence comparativement au niveau national (source : Cnam – SNDS)
 - Augmentation des souffrances psycho-sociales / du mal-être de plus en plus remontées auprès des acteurs de terrain du territoire, notamment chez les jeunes
- 13,9 décès par suicide pour 100 000 habitants sur les Pyrénées-Atlantiques ; taux proche de la moyenne nationale (Santé publique France – bilan 2024). Les suicides représentent la 1^{ère} cause de mortalité évitable chez les 30-44 ans (étude ORS Nouvelle-Aquitaine, 2025)
- Manque d'information et de prévention en santé mentale pour les habitants du territoire : sur 1 300 répondants à une enquête auprès de la population du territoire du CLS Est Béarn (2025) :
 - 45 % s'estiment insuffisamment informés vis-à-vis de la santé mentale (repérage de la souffrance psychique, prévention du suicide...)
 - 17 % considèrent la prévention en santé mentale comme étant leur priorité en matière de prévention, ce qui constitue la thématique de santé la plus prioritaire pour les habitants
- Besoin d'améliorer la formation des professionnels du territoire pour repérer et adresser, notamment ceux en contact avec certains publics (personnes isolées, jeunes, personnes âgées, aidants, milieu agricole...)

Pilote de l'action

Association Rénovation / CH des Pyrénées

Partenaires à mobiliser

- CPAM de Pau-Pyrénées
- MSA Sud Aquitaine
- CH des Pyrénées : CMP Nay et Garlin – CMPEA ; futur Centre de Santé Mentale
- Maison des adolescents Béarn et Soule
- Coordinateur du Contrat Local de Santé
- Collectivités (Communautés de communes et communes)
- Education nationale / établissements scolaires publics et privés
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) des Pyrénées-Atlantiques
- Autres acteurs (pour la diffusion et la participation aux actions) : Département des Pyrénées-Atlantiques / SDSEI ; professionnels de santé (communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Est Béarn, maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), centres de santé) ; CH de Pau ; établissements médico-sociaux ; Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) d'Igon / PEP 64 ; association l'Étincelle 64 ; UNAFAM ; centres sociaux et espaces de vie sociales ; missions locales ; associations culturelles et sportives ; santé au travail ; pompiers et forces de l'ordre...

Objectifs généraux

- Créer une culture commune sur la santé mentale
- Renforcer le repérage et l'orientation des personnes nécessitant un appui en santé mentale
- Renforcer la coordination et les compétences des acteurs en santé mentale sur le territoire

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Favoriser la formation des professionnels et du grand public pour améliorer le repérage précoce de la souffrance psychique et de la crise suicidaire et l'adressage

- Organiser des formations Premiers Secours en Santé Mentale (standard et module jeune) et/ou inciter à participer aux formations organisées ailleurs dans le département
- Organiser des formations Sentinelles / Evaluateurs sur le risque suicidaire sur le territoire et/ou inciter à participer aux formations organisées ailleurs dans le département
- Former des Sentinelles dans le milieu agricole et au sein de l'Education Nationale

Objectif 2 : Sensibiliser le grand public et informer sur les ressources et les acteurs du territoire

- Promouvoir et favoriser la connaissance des dispositifs existants (3114, Mon soutien psy, cellule mal-être agricole de la MSA Sud Aquitaine, fiches techniques du Réseau périnatalité Nouvelle-Aquitaine sur la santé mentale...)
- Organiser des événements sur le territoire (ciné-débats, réunions d'information, campagne d'information...)
- Repérer les hotspots (lieux à risque de suicide – programme Papageno) et porter à la connaissance le numéro national de prévention (3114) via des aménagements simples par les collectivités (plaque avec le numéro)
- Créer un répertoire des acteurs en santé mentale sur le territoire en version numérique et papier

Objectif 3 : Déployer le dispositif Mon Soutien Psy

- Faire connaître le dispositif, référencer davantage de psychologues...

Objectif 4 : Développer les compétences psycho-sociales chez les jeunes, facteur de protection de la santé mentale tout au long de la vie (cf. fiche action n°6)

Public visé / bénéficiaires

- Professionnels de santé
- Professionnels et bénévoles en contact avec des jeunes, des travailleurs agricoles, des personnes vulnérables (personnes âgées, en situation de précarité, aidants...) ou concernées par un trouble psychique
- Grand public
- Collectivités territoriales

Sources de financements

- Agence Régionale de Santé, notamment pour le financement de la prévention du risque suicidaire (Rénovation)
- Centre Hospitalier des Pyrénées
- MSA Sud Aquitaine
- CPAM de Pau-Pyrénées

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Projet territorial de santé mentale des Pyrénées-Atlantiques

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de formations (PSSM, Sentinelles...) organisées sur le territoire
- Nombre d'acteurs territoriaux et d'habitants ayant suivi des formations sur le repérage précoce de la souffrance psychique et de la crise suicidaire pendant la durée du CLS, et apports de compétences
- Nombre d'actions de sensibilisation à la santé mentale organisées sur le territoire
- Nombre de personnes sensibilisées
- Satisfaction des participants aux formations
- Evolution du nombre de psychologues référencés dans le dispositif Mon Soutien Psy

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 1 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Action n°4

Intitulé de l'action

Faciliter l'accès à l'information, à la prévention et au dépistage des cancers, notamment auprès des publics les plus vulnérables

Justification / constats

- Cancer du sein : cancer le plus fréquent chez la femme ; plus de 61 000 nouveaux cas diagnostiqués par an et plus de 12 100 décès par an. Détecté tôt, il est guéri dans 9 cas sur 10
- Cancer colorectal : touche chaque année plus de 47 500 personnes et cause près de 17 000 décès (2ème cause de décès par cancer) ; 2ème cancer le plus fréquent chez les hommes et chez les femmes
- Cancer du col de l'utérus : 3 100 nouveaux cas et 1 100 décès annuels ; majorité des cancers liés au papillomavirus humain (HPV) dont la vaccination est recommandée pour les filles et les garçons de 11 à 14 ans ; 53,7 % des filles et 27,3 % des garçons de 16 ans ont un schéma vaccinal complet (deux doses) en Nouvelle-Aquitaine en 2024
- Près de la moitié des cancers pourraient être évités par le dépistage et la réduction des principaux facteurs de risque (tabagisme, alcool, alimentation déséquilibrée, surpoids/obésité, inactivité physique)
- Taux de dépistage organisé des cancers sur le territoire du CLS (régime général, 2024) : cancer colorectal (32,3 % des 50-74 ans), cancer du sein (63,7 % des femmes de 50-74 ans) et cancer du col de l'utérus (47,3 % des femmes de 25-65 ans)
- Inégalités socioéconomiques et territoriales
- Stratégie d'aller vers auprès des assurés éligibles menée par la CPAM et la MSA

Pilote de l'action

CPAM de Pau-Pyrénées / MSA Sud Aquitaine

Partenaires à mobiliser

- MSA Sud Aquitaine
- Professionnels de santé exerçant en exercice coordonné (CPTS Est Béarn, MSP, centres de santé)
- Ligue contre le cancer
- Le Souffle 64
- Associations locales de prévention contre le cancer et de leurs facteurs de risque (Jeune et rose, Miralutz...)
- CRCDC Nouvelle-Aquitaine (Centre régional de coordination de dépistage des cancers)
- Coordinateur du Contrat Local de Santé
- Communautés de communes et communes
- Partenaires sociaux
- Etablissements médico-sociaux, pharmacies
- Associations dans le secteur du handicap
- Cabinets de radiologie

Objectifs généraux

- Renforcer l'accès aux dépistages organisés des cancers, particulièrement des publics les plus éloignés des dispositifs
- Améliorer la coordination des acteurs et des actions de prévention dans la lutte contre les cancers

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Poursuivre et renforcer les actions d'aller vers pour encourager le dépistage des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus

- Stratégie d'aller vers par campagnes d'appels sortants pour les personnes éligibles non à jour et facilitation de la prise de RDV (CPAM / MSA)
- Renforcement des actions coordonnées, notamment sur des territoires pour lesquels le taux de dépistage est plus faible : sensibilisation au dépistage, (ré)édition des prises en charges, dépistage sur des lieux de santé... (CPAM, MSP, CPTS Est Béarn, centres de santé, pharmacies, Ligue contre le cancer...)

- Mise en place de groupes de travail avec les acteurs du territoire pour améliorer l'accès au dépistage des personnes en situation de handicap (CPAM)
- Diffusion des ressources concernant le dépistage des cancers (affiches, flyers, QR code CPAM) aux acteurs territoriaux (dans les secteurs de la santé, du social, du médico-social, et du domicile) pour encourager le relai aux habitants (CPAM, MSA, coordinateur du CLS...)

Objectif 2 : Encourager les actions visant à réduire les facteurs de risque des cancers, notamment le tabagisme

- Relai des campagnes d'information sur les cancers (octobre rose ; mars bleu ; juin vert ; mois sans tabac ; papillomavirus humains ; cancers de la peau...) aux acteurs territoriaux et aux habitants (CPAM, MSA, coordinateur du CLS, Ligue contre le cancer...)
- Accompagnement des acteurs territoriaux dans la mise en œuvre d'actions de prévention (sensibilisation, ateliers d'autopalpation...) (Ligue contre le cancer, autres acteurs de prévention)
- Formation des professionnels de santé à l'accompagnement à l'arrêt du tabac en prévention des cancers (programme LAST - Le Souffle 64)
- Mise en place d'actions visant à réduire le tabagisme auprès des habitants (programmes AST et Vie sans Tabac - Le Souffle 64 ; professionnels de santé dans le cadre du Mois sans tabac)

Public visé / bénéficiaires

- Personnes éligibles non à jour de leurs dépistages
- Personnes vulnérables (précarité socioéconomique, personnes en situation de handicap) et éloignées du système de santé (géographiquement et/ou socialement)
- Acteurs territoriaux (communes, professionnels de santé, professionnels du social et du médico-social...)

Sources de financements

Multiples, notamment :

- CPAM de Pau-Pyrénées / MSA Sud Aquitaine : moyens humains
- CRCDC Nouvelle-Aquitaine : moyens humains
- CPAM de Pau-Pyrénées et ARS : financements MSP et CPTS
- Appels à projets (FNPEIS, Institut national du cancer, ARS...)
- Dons (financements interventions Ligue contre le cancer et autres acteurs de la prévention **des cancers**)

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Programme de dépistage organisé des cancers en Nouvelle-Aquitaine
- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de groupes de travail organisés et évaluation des travaux menés
- Nombre de personnes éligibles au dépistage contactées par téléphone
- Nombre de personnes dépistées à la suite des appels téléphoniques
- Nombre d'actions partenariales en faveur du dépistage des cancers mises en place sur le territoire ; nombre de participants ; et nombre de dépistages réalisés suite à ces actions
- Evolution des taux de participation aux dépistages organisés (cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus)
- Nombre d'actions de prévention mises en place sur le territoire
- Nombre et évolution des professionnels de santé formés à l'accompagnement à l'arrêt du tabac sur le territoire
- Nombre de personnes accompagnées par des professionnels de santé du territoire dans le cadre du sevrage tabagique

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 1 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Action n°5

Intitulé de l'action

Sensibiliser, repérer et accompagner les victimes de violences conjugales

Justification / constats

- 1 850 victimes de violences intrafamiliales dans le département au 30/09/2025 (contre 1 695 en 2024, +9,1 %), dont 616 en zone rurale et péri-urbaine (+9,4 % par rapport à 2024) (source : Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, 2025)
- 777 victimes de violences sexuelles et sexistes dans le département au 30/09/2025 (contre 665 en 2024, +16,8 %), dont 289 en zone rurale et péri-urbaine (+7,4 % par rapport à 2024) (source : Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, 2025)
- Seule 1 victime de violences conjugales sur 6 porte plainte auprès des services de sécurité (enquête de victimation Vécu et Ressenti en matière de Sécurité, 2023) ⇒ rôle essentiel des acteurs du territoire pour informer, accueillir, orienter et accompagner les victimes
- Méconnaissance des femmes victimes concernant les dispositifs existants pouvant leur venir en aide
- Problématique des violences faites aux femmes qui est marquée en milieu rural : environ un tiers de la population réside en zone rurale en France, et la moitié des féminicides y sont commis
- Besoin de renforcer les actions de sensibilisation sur les violences faites aux femmes sur le territoire, et notamment de lutter contre les inégalités territoriales en mettant en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux
- A long terme : modifier en profondeur les mentalités quant à la thématique des violences faites aux femmes...

Pilote de l'action

Association Du Côté Des Femmes

Partenaires à mobiliser

- Associations (Du côté des femmes, Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF), Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM), Planning familial...) et structures hospitalières (Maison des femmes – CH de Pau) travaillant auprès du public
- Préfecture des Pyrénées-Atlantiques (délégue départementale aux droits des femmes)
- Réseau Périnatalité Nouvelle-Aquitaine
- Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques (CAF)
- Communautés de communes et communes
- Coordinateur du Contrat Local de Santé
- Professionnels de santé (infirmiers, sage-femmes, médecins, dentistes...), notamment structures d'exercice coordonné (CPTS Est Béarn, MSP, centre de santé)
- Professionnels du domicile, professionnels sociaux (SDSEI Est Béarn, MSA Sud Aquitaine...), structures accueillant du public et structures d'animation (Centres sociaux, Espaces de vie sociale...)
- Gendarmerie
- Education nationale
- Agence Régionale de Santé – délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques
- CPAM Pau Pyrénées

Objectifs généraux

- Sensibiliser, repérer et accompagner les victimes de violences conjugales
- Faire évoluer les mentalités en milieu rural quant aux violences faites aux femmes
- Diminuer les violences conjugales

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Informer et sensibiliser les acteurs territoriaux et les habitants sur les violences conjugales en relayant les outils et en organisant des événements

- Relai des campagnes de prévention, outils et dispositifs existant pour accompagner les victimes de violences conjugales aux acteurs territoriaux (mairies, acteurs de la santé et du social et du médico-social...)
- Organisation d'événements (ciné-débats, réunions publiques...) territorialisées sur les trois communautés de communes pour faire connaître les outils de prévention et dispositifs territoriaux existants pour les victimes
- Exposition en itinérance dans des lieux stratégiques des communes (mairies, maisons de santé, centres culturels, cinémas, médiathèques...)

Objectif 2 : Repérer et orienter les victimes en créant un réseau de relais territoriaux, et favoriser leur accompagnement

- Identification de relais territoriaux ruraux
- Formation de ces relais pour repérer et orienter les victimes vers des lieux d'écoute et d'accueil sur le territoire et hors territoire
- Animation du réseau des relais ruraux pour retour et partage d'expériences

Public visé / bénéficiaires

- 1/ Professionnels de santé, acteurs du médico-social, structures d'accueil, élus et secrétaires de mairies / grand public
- 2/ Relais territoriaux volontaires ; personnes victimes de violence conjugale *in fine*

Sources de financements

- Appel à projets pour le déploiement de relais territoriaux en milieu rural (financement Fondation RAJA – Danièle MARCOVICI 11/2024-11/2026)
- Financement propre de l'association Du côté des femmes et des partenaires

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de citoyens impliqués dans le projet et formés à être relais ruraux
- Nombre de personnes orientées vers l'association ou d'autres structures adaptées (CIDFF, maison des femmes santé...) par le biais des relais ruraux
- Nombre d'actions de sensibilisation mises en place
- Nombre de participants inscrits aux actions de sensibilisation

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 1 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Action n°6

Intitulé de l'action

Favoriser le développement des compétences psychosociales chez les jeunes du territoire

Justification / constats

- Mise en œuvre de l'instruction interministérielle du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales (CPS) chez les enfants et les jeunes – 2022-2037 (et feuilles de route associées)
- Volonté commune entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de déployer des programmes probants/reconnus au sein des établissements scolaires du territoire
- Besoin et volonté des acteurs d'améliorer leurs connaissances sur les CPS et d'être relai auprès des publics

Pilote de l'action

ARS, DSDEN, Département

Partenaires à mobiliser

- Opérateurs des programmes sur les CPS : Le Souffle 64, Planning Familial, Caminante, Mutualité Française, Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine
- Collectivités territoriales : Département, EPCI, mairies
- Espaces de vie sociale et centres sociaux
- Établissements scolaires (éducation nationale, agricole...)
- Associations locales intervenant auprès du public cible

Objectif général

- Améliorer la santé et le bien-être chez les jeunes du territoire du CLS Est-Béarn par le développement des compétences psychosociales

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Construire et déployer un plan territorial pluriannuel de développement des CPS

- Recenser les acteurs du territoire du CLS à mobiliser pour favoriser un environnement favorable et continu au développement des CPS chez les jeunes
- Proposer un temps à destination des acteurs du territoire pour promouvoir le développement des CPS (cadre autour d'une culture commune, présentation des formations et acteurs)
- Recenser les besoins en accompagnement et formation des professionnels pour le développement des environnements favorables aux CPS au sein des différents secteurs
- Identifier et analyser les demandes d'implémentation de programmes en faveur du développement des CPS
- Co-construire un plan territorial pluriannuel de développement des CPS avec d'une part la mise en place de formations pour les professionnels, et d'autre part, le déploiement de programmes en faveur des CPS de manière équitable sur le territoire
- Mettre en place le plan territorial pluriannuel et l'évaluer chaque année

Public visé / bénéficiaires

- Jeunes du territoire (0-25 ans) et leur entourage

Sources de financements

- Campagne Fonds d'Intervention Régional (FIR) et Fonds de Lutte Contre les Addictions (FLCA) - ARS
- Sollicitation de co-financements (pour les secteurs hors Education nationale)

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Comité territorial pour le développement des CPS
- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de professionnels sensibilisés aux CPS (hors Education nationale)
- Nombre de professionnels formés comme formateurs aux CPS (hors Education nationale)
- Liste des établissements ayant bénéficié d'un programme probant en faveur des CPS
- Nombre d'élèves touchés par un programme probant
- Présentation et évaluation du plan territorial pluriannuel de développement des CPS

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 1 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Action n°7

Intitulé de l'action

Renforcer la prévention et l'accès aux ressources en santé pour les enfants et les jeunes

Justification / constats

- Habitudes et indicateurs préoccupants chez les jeunes (enquête santé des lycéens de Nouvelle-Aquitaine, ORS 2022) :
 - 35 % des élèves ont une conduite alimentaire perturbée et 13 % sont en surpoids
 - 32 % montrent des signes d'une santé mentale dégradée et 9 % ont eu des pensées suicidaires assez ou très fréquentes dans l'année passée
 - 78 % des élèves ayant eu des rapports sexuels utilisent un moyen de contraception, et 57 % utilisent systématiquement un préservatif avec un nouveau partenaire
 - 32 % passent au moins 5 heures par jour sur un écran en semaine, et 64 % plus 2 heures tous les jours ; 7 % ont vécu une situation de harcèlement sur les réseaux sociaux
- Renoncement aux soins / difficultés à s'inscrire dans un parcours de soins plus marqué chez les jeunes : 9,1 % des 16-24 ans sans recours aux soins au cours des 24 derniers mois contre 5,8 % pour les 16 ans et plus
- Difficulté de rallier le noyau familial
- Besoins de prévention remontés chez les jeunes en matière de santé mentale, d'utilisation des écrans, de conduites addictives, de santé sexuelle, de prévention des cancers (enquête auprès de la population du territoire du CLS, 2025)

Pilote de l'action

Communautés de communes (CCNEB / CCLB / CCPN) – services jeunesse

Partenaires à mobiliser

- Acteurs territoriaux en lien avec les jeunes sur des temps périscolaires et extrascolaires : bureaux information jeunesse, espaces jeunes, missions locales, accueils de loisirs sans hébergement, centre social / espaces de vie sociale...
- Acteurs intervenant ou portant des dispositifs dans le champ de la santé des jeunes : Maison des Adolescents Béarn et Soule, CEID Béarn Addictions, Association Addictions France, Le Souffle 64, Centre spécialisé de l'obésité Sud-Aquitaine, Planning familial 64, Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine, CPAM de Pau-Pyrénées, MSA Sud Aquitaine, CH de Pau, CH des Pyrénées, UFOLEP, Ligue contre le cancer...
- Coordinateur du Contrat Local de Santé
- ARS Nouvelle-Aquitaine
- Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques (CAF)
- Département des Pyrénées-Atlantiques - SDSEI
- Education nationale (collèges et lycées)
- Associations sportives
- Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Objectif général

- Améliorer la santé et le bien-être des adolescents et des jeunes du territoire

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Renforcer la formation et l'outillage des professionnels travaillant avec les jeunes pour favoriser la prévention en santé

- Promouvoir le développement des compétences psycho-sociales (cadre autour d'une culture commune, présentation des formations et acteurs) (cf. fiche action n°6) et sensibiliser à la promotion de la santé
- Favoriser la formation ou la mise à jour des connaissances en santé (éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, conduites addictives, santé mentale, écrans, troubles du comportement alimentaires...) : relai des formations et incitation à y participer ; réflexions sur des formations sur le territoire en mutualisant les moyens
- Accompagner la mise en place des projets : orientation vers des ressources, outils pédagogiques adaptés, professionnels...

- Renforcer l'information sur les ressources accessibles aux jeunes en matière de santé pour pouvoir orienter les jeunes et leurs parents : création d'un outil (annuaire, cartographie...) à explorer

Objectif 2 : Mettre en œuvre des actions de prévention en santé à destination des jeunes et les orienter vers les ressources adaptées à leurs besoins

- Organiser des actions (ateliers, ciné-débats, forum/village santé, escape game...) pour sensibiliser les jeunes sur les habitudes de vie favorables à leur santé (notamment en matière d'addictions, de nutrition, de santé sexuelle, de sommeil, d'usage raisonné des écrans et de bien-être)
- Faire connaître aux jeunes les acteurs et les ressources existantes et mobilisables sur le territoire (utilisation des canaux de communication des jeunes, appui sur des acteurs relais comme les clubs sportifs...)
- Orienter les jeunes vers les dispositifs permettant de faire le point sur leur état de santé (Mon bilan prévention, examen de prévention en santé, M'T dents, Instants Santé Jeunes...)
- Encourager les jeunes à devenir des ambassadeurs (ex : animation de conseils communautaires des jeunes, groupes de parole entre jeunes)

Objectif 3 : Explorer les possibilités d'adaptation de l'offre existante sur le territoire en matière de santé des jeunes

- Identifier les problématiques et les besoins du public cible en matière de santé (appui sur les travaux déjà menés et mise en place d'entretiens / enquêtes complémentaires auprès des professionnels et du public si besoin)
- Explorer les possibilités pour répondre aux besoins identifiés (ex : nouvelles permanences sur le territoire...)

Public visé / bénéficiaires

- Professionnels travaillant auprès des jeunes (bureaux information jeunesse, espaces jeunes, missions locales, accueils de loisirs sans hébergement, centre social / espaces de vie sociale...)
- Enfants et jeunes, de 6 à 25 ans

Sources de financements

Multiples, notamment :

- Communautés de communes
- CAF : en fonction des actions mises en œuvre à l'échelle de chaque territoire ou à l'échelle du CLS
- ARS Nouvelle-Aquitaine : Fonds d'Intervention Régional (FIR) et Fonds de Lutte Contre les Addictions (FLCA)
- Appels à projets : FNPEIS, Coup de pouce prévention MSA...
- Financements des acteurs intervenant dans le champ de la santé des jeunes

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Projets éducatifs territoriaux (PEDT)
- Conventions territoriales globales (CTG)

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de professionnels bénéficiaires des formations sur le territoire du CLS
- Satisfaction des professionnels sur les formations et développement des compétences
- Thématiques des formations sur lesquels les professionnels du territoire sont formés
- Nombre de professionnels connaissant mieux l'offre en santé sur le territoire
- Outils mutualisés créés sur les ressources accessibles aux jeunes en matière de santé
- Nombre d'actions de prévention mises en place et nombre de jeunes touchés
- Thématiques abordées
- Partenaires mobilisés sur les différentes actions
- Satisfaction des participants aux actions
- Type d'offre déployée au regard des besoins

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 1 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Action n°8

Intitulé de l'action

Renforcer les actions de soutien à la parentalité

Justification / constats

- Transformations des liens familiaux qui ont accentué le besoin d'accompagnement des parents : 31 % de familles monoparentales sur le département (Insee, 2022)
- Evolution des familles en situation de fragilité : 43,5 % des familles du département sont dans une situation de précarité ; 29,4 % des familles avec enfant bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)) (CNAF, CMSA)
- Besoin spécifique de soutien à la parentalité
- Manque de lisibilité des structures de soutien à la parentalité
- Structuration plus ou moins avancée des réseaux locaux parentalité au sein de chaque Communauté de communes
- Nécessité de formation continue pour les professionnels

Pilote de l'action

CAF avec l'appui des réseaux locaux parentalité des trois Communautés de communes

Partenaires à mobiliser

Réseaux parentalité, notamment :

- Communautés de communes et leurs structures communautaires (crèches, lieux d'accueil enfant parent, relais petite enfance, accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), espaces jeunes et services jeunesse
- Centres sociaux / espaces de vie sociale
- Département (SDSEI / Protection Maternelle Infantile - PMI)

Partenaires supports / experts :

- Structures associatives (Réseau Périnatal Nouvelle-Aquitaine, CEID Béarn Addictions, Planning Familial 64, Solidarilait, Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine...)
- Service prévention de la CPAM de Pau-Pyrénées
- Structures hospitalières (Maison des adolescents Béarn et Soule...)

Objectifs généraux

- Permettre aux parents de trouver une écoute et des éléments de réponses de professionnels à leurs questionnements et difficultés dans leur rôle éducatif favorable à la santé de leurs enfants
- Lutter contre l'isolement des parents

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Renforcer les partenariats entre les acteurs territoriaux et la coordination des actions « santé et parentalité »

- Mise en place et animation de réseaux parentalité sur les trois Communautés de communes

Objectif 2 : Favoriser la formation, l'outillage et la mise à jour des connaissances des acteurs des réseaux parentalité dans le domaine de la santé

- Relai des formations hors territoire ; organisation de formations sur le territoire si besoin
- Orientation vers des ressources et outils pédagogiques adaptés (en prenant notamment appui sur le centre de ressources de Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine)

Objectif 3 : Sur la base des besoins remontés par les acteurs des réseaux parentalité, **organiser des temps d'échanges et d'informations à destination des parents et de leurs enfants sur différentes thématiques de santé** (café des parents, ciné-débat, escape game...).

A titre d'exemple :

- Toute petite enfance (0-3 ans) : allaitement, retour au domicile, sommeil, pleurs, alimentation, exposition au tabac, conduites à risques, exposition aux écrans, perturbateurs endocriniens (cf. fiche action n°21)
- Petite enfance : gestion des écrans, alimentation, hygiène bucco-dentaire, gestion des émotions...
- Adolescence : usage raisonné des écrans, prévention des addictions, éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

Public visé / bénéficiaires

- 1/ et 2/ : Acteurs des réseaux parentalité des Communautés de communes
- 3/ : Parents d'enfants et d'adolescents

Sources de financements

Multiples, notamment :

- Communautés de communes
- CAF : en fonction des actions mises en œuvre à l'échelle de chaque territoire ou à l'échelle du CLS
- Appels à projets : FNPEIS, Coup de pouce prévention MSA...

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Schéma Départemental des Services aux Familles des Pyrénées-Atlantiques (SDSF 2024-2026)
- Conventions territoriales globales (CTG) des trois Communautés de communes
- Projets éducatifs territoriaux (PEDT)
- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Projet social de territoire 2024-2028

Indicateurs d'évaluation

- Existence de trois réseaux parentalité
- Nombre de réunions liées aux réseaux et participation
- Nombre d'actions déployées par le réseau
- Nombre de formations / informations mises en place
- Participation aux formations
- Nombre de temps d'informations / de rencontres organisées par les structures partenaires
- Tranches d'âges concernées (familles avec enfants 0-5 ans, 6-11 ans et 12-17 ans)
- Thématiques abordées
- Satisfaction des familles et apport des actions organisées

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 1 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Action n°9

Intitulé de l'action

Accompagner les clubs sportifs à devenir des lieux promoteurs de santé

Justification / constats

- 227 clubs affiliés à une fédération sportive non-scolaire sur le territoire du CLS, dont 52 de sports collectifs (Injep-Medes, 2024)
- 25 200 licences sportives non-scolaires délivrées sur le territoire (38 % pour des sports collectifs), dont 54 % à des jeunes de moins de 25 ans (Injep-Medes, 2024)
- Interpellations de clubs sportifs du territoire sur des problématiques de consommations d'alcool, de violences...
- Bénéfices de la pratique sportive sur la santé physique, mentale et sociale qui ne sont plus à démontrer
- Au-delà de ces bénéfices, le club sportif peut aussi être un lieu où chacun acquiert des compétences et un meilleur contrôle sur sa santé, en promouvant différents comportements de santé (alimentation équilibrée, prévention de la consommation de substances psychoactives, prévention des violences, inclusion...)
- Approche du club sportif promoteur de santé qui suppose l'interaction de plusieurs niveaux : club en tant qu'entité, dirigeants, entraîneurs, pratiquants, parents...

Pilote de l'action

Communautés de communes (CCNEB / CCLB / CCPN)

Partenaires à mobiliser

Acteurs du sport :

- Clubs et associations sportives locales
- Comités départementaux sportifs / Réseau Sport 64
- Comité Départemental Olympique et Sportif 64
- Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Acteurs de la santé :

- Intervenants (concepts de promotion de la santé, thématiques de santé spécifiques) : Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine, Association Addictions France, Colosse aux pieds d'argile, CSO Sud-Aquitaine, Maison de la Nutrition...
- Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Objectif général

- Accompagner les clubs sportifs à devenir des lieux promoteurs de santé auprès de leurs adhérents

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Renforcer la sensibilisation, la formation et l'outillage des associations sportives en matière de prévention en santé

- Mise à disposition de supports de prévention en santé (affiches, flyers, brochures, packs festifs...)
- Organisation de temps d'information en direction des dirigeants, bénévoles et éducateurs sportifs, par des intervenants qualifiés, de manière à leur donner des connaissances pour :
 - Faire face aux conduites addictives
 - Lutter contre les violences sexuelles, le harcèlement et les discriminations
 - Favoriser le repérage et l'orientation vers des acteurs de la santé
 - Participer à l'éducation nutritionnelle en donnant notamment des collations saines

- Incitation des dirigeants, salariés et bénévoles à se former à la promotion de la santé
 - Promotion du MOOC PROSCeSS - Promotion de la Santé au sein des Clubs Sportifs
 - Relai des formations (ex : premiers secours en santé mentale...) pour inciter à y participer
 - Réflexions sur la proposition de formations aux premiers secours pour les entraîneurs
- Incitation des associations soutenues par les collectivités à une démarche sport-santé (cf. fiche action n°2)

Objectif 2 : Favoriser la découverte des clubs sportifs du territoire et l'adhésion du public

- Inscription dans le dispositif « Journées Nelson Paillou »
- Référencement / lisibilité des associations sportives et des activités physiques qu'elles proposent (annuaire, cartographie...)

Public visé / bénéficiaires

- Dirigeants, éducateurs sportifs, volontaires service civique et bénévoles de clubs sportifs
- Adhérents aux associations sportives de tous âges, et notamment les jeunes

Sources de financements

- Appels à projets : FNPEIS (CPAM), PREVA'NA (Région Nouvelle-Aquitaine), ARS, Fondations (ex : Décathlon...)

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Projets éducatifs de territoire
- Réseaux parentalité sur les trois Communautés de communes

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et type d'actions de sensibilisation à destination des clubs sportifs organisées sur le territoire
- Nombre de participants (dirigeants, éducateurs sportifs, bénévoles) aux actions de sensibilisation
- Nombre de participants à des formations dans le domaine de la santé et de la prévention
- Nombre de journées Nelson Paillou organisées sur le territoire
- Nombre et type d'acteurs mobilisés à l'occasion des journées Nelson Paillou
- Nombre de participants aux journées Nelson Paillou

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 1 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Action n°10

Intitulé de l'action

Développer l'aller vers pour promouvoir la santé des populations : « Le camion santé mobile »

Justification / constats

- Inégalités territoriales d'accès à l'offre de prévention sur le territoire Béarn et Soule
- Éloignement des services de prévention du CH de Pau, uniquement accessibles à Pau
- 21,6 % des habitants du territoire du CLS Est Béarn résident à au moins 30 minutes d'un Centre hospitalier, soit près de 20 000 habitants (72/168 communes du territoire) (source : DREES-DGOS, données 2019)
- Nécessité d'aller vers les populations éloignées des offres de prévention (population principalement rurale)

Pilote de l'action

Centre hospitalier de Pau

Partenaires à mobiliser

- Services du pôle de santé publique du CH de Pau
- Communautés de communes et communes du territoire
- Associations de proximité
- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
- Autres structures publiques

Objectif général

- Réduire les inégalités d'accès aux services de prévention sur le territoire

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Déployer un dispositif de prévention santé mobile sur le territoire

- Intervention sur le territoire Béarn et Soule
- Mobilisation des services du pôle de santé publique du CH de Pau pour réaliser des interventions sur le territoire
- Réponse aux besoins de prévention des usagers du territoire selon les thématiques et les missions des services du CH de Pau
- Intervention au plus proche des habitants isolés

Public visé / bénéficiaires

- Habitants du Béarn et Soule (dont ceux du territoire du CLS Est Béarn), de tout âge

Sources de financements

- CH de Pau

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)
- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2023-2028
- Bureau d'Accueil Mobile (BAM) d'IEBA

Indicateurs d'évaluation

- Type de territoire couvert
- Type de public rencontré (nombre de personnes rencontrées/âge/etc.)
- Type de thématiques traitées et orientations données
- Activités réalisées

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn (et plus largement Béarn et Soule)

Calendrier prévisionnel

Expérimentation sur le territoire de Pau agglomération puis déploiement sur celui du CLS Est Béarn courant 2027 selon les besoins identifiés par les partenaires de proximité et les capacités des services sollicités

Axe 1 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Action n°11

Intitulé de l'action

Faciliter l'accès aux offres de service du Centre d'Examens de Santé (CES) et Prévention de la CPAM

Justification / constats

- En 2024 :
 - 547 personnes issues du territoire du CLS Est Béarn ont fait l'objet d'un Examen de Prévention en Santé (EPS) dont 240 précaires, soit 44 % de précarité (source : CPAM de Pau Pyrénées)
 - Parmi elles, 135 jeunes de 16-25 ans dont 72 précaires ont été accueillis, soit 53,3 % de précarité
 - Le partenariat avec l'association Insertion Emploi Béarn Adour (IEBA) a permis à 20 jeunes de la Mission Locale de venir passer un EPS ; le taux de précarité observé chez ces jeunes est de 65 %
 - 93 personnes de 65 ans et plus ont été passés un EPS dont 21 personnes précaires, soit 23 % de précarité
- 115 personnes issues de l'ensemble du territoire de la CPAM Pau Pyrénées ont fait l'objet d'un atelier d'Education Thérapeutique des Patients Diabétique type 2 ou porteurs de facteurs de risque cardiovasculaires (HTA et dyslipidémie)
- Dans le cadre des partenariats construits par la CPAM, l'accès au bilan de santé est précédé de Réunions de Prévention Collectives (RPC) animées par les chargés de prévention de la CPAM et/ou par les éducateurs de l'UFOLEP lors des actions à IEBA, permettant d'aborder des thématiques sur les actions de prévention portées par la CPAM et sur l'accès aux droits
- Démarche d'universalisme proportionné avec une attention portée aux personnes en situation de vulnérabilité.

Pilote de l'action

CPAM de Pau-Pyrénées

Partenaires à mobiliser

- IEBA
- Exercices coordonnés (MSP et CPTS)
- Centre sociaux et Espaces de vie sociale
- UFOLEP
- France Travail
- SDSEI et CCAS
- Centre Hospitalier des Pyrénées
- CH de Pau : Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA), Centre Spécialisé de l'Obésité Sud-Aquitaine (CSOSA)
- CAF des Pyrénées-Atlantiques
- Coordinateur du CLS : relai d'information, mise en relation avec partenaires du territoire
- Tissu associatif dans le champ de l'insertion et de la formation

Objectifs généraux

- Contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales en santé
- Motiver une démarche de prévention primaire, secondaire ou tertiaire
- Favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la santé des publics du territoire accueillis au CES et de lutter contre le renoncement aux soins
- Communiquer sur les appels à projets FNPEIS auprès des acteurs du territoire et accompagner les projets retenus

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Faciliter l'accès aux offres de service du Centre d'Examens de Santé (CES) de la CPAM de Pau et promouvoir l'Accès aux Droits, Aux Soins et à la Santé (ADASS)

- Favoriser et renforcer pour les publics cibles l'accès à l'EPS ainsi qu'aux programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) et d'éducation en santé (EES)
- Inscrire et accompagner les publics cibles dans un parcours visant à l'accès aux droits, aux soins et à la santé, en faisant notamment le lien avec la Mission Accompagnement Santé (MisAS) de la CPAM
- Promouvoir au cours de l'EPS auprès des personnes éligibles le dépistage organisé des cancers en réalisant les prélèvements cervico-utérins dans le cadre du DOCCU (25-65 ans), en remettant les prises en charge et les kits dans le cadre du DOCCR (50-74 ans) et les prises en charge dans le cadre du DOCS (50-74 ans)
- Mettre en œuvre une orientation et un suivi des consultants au décours de l'EPS si une anomalie est détectée
- Promouvoir au cours de l'EPS des comportements favorables à la santé environnementale

Objectif 2 : Faciliter l'accès aux appels à projets FNPEIS et accompagner les porteurs des projets retenus

Public visé / bénéficiaires

- Personnes en situation de vulnérabilité
- Jeunes : 16-25 ans
- Séniors : 65 ans et plus
- Personnes en situation de Handicap
- Familles monoparentales
- Public cible des appels à projets FNPEIS

Sources de financements

- CPAM de Pau-Pyrénées

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Programme de dépistage organisé des cancers en Nouvelle-Aquitaine
- Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine 2024-2028
- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de personnes issues du territoire venu passer un EPS
- Nombre de personnes en situation de précarité touchés par l'action (score EPICES)
- Nombre de personnes ayant fait l'objet d'une orientation

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Action en cours et poursuivie tout au long de la durée du CLS

Axe 2 : Améliorer l'accès aux soins pour tous

Action n°12

Intitulé de l'action

Attirer de nouveaux médecins généralistes sur le territoire et anticiper leur arrivée

Justification / constats

- Démographie médicale fragile sur une partie du territoire (territoires de vie-santé de Garlin, Lembeye et Arzacq-Arraziguet notamment)
- Exercice coordonné important mais inégalement réparti sur le territoire
- Augmentation de la demande de soins due au vieillissement de la population
- Besoin d'anticiper plusieurs départs à la retraite de médecins généralistes du territoire dans les années à venir
- Besoin de prendre en compte les évolutions du métier et des conditions d'exercice souhaitées notamment par les nouvelles générations de médecins (projet de vie global alliant cadre de vie et personnel avec le cadre professionnel, volonté pour certains d'exercer en exercice regroupé, coordonné et pluridisciplinaire)
- Besoin d'anticiper et de créer des conditions favorables à l'arrivée de 30 à 40 médecins juniors dans le département des Pyrénées-Atlantiques à partir de novembre 2026
- Dispositif Présence médicale 64, copiloté par le Département et l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, guichet unique dédié à l'installation des médecins et futurs médecins dans les Pyrénées-Atlantiques

Pilote de l'action

Présence médicale 64 (PM64) / Agence Régionale de Santé – DD64

Partenaires à mobiliser

- Professionnels de santé
- Elus
- Communautés de communes
- Département des Pyrénées-Atlantiques
- Région Nouvelle Aquitaine
- CPTS Est Béarn, maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), centres de santé
- Coordinateur du CLS
- CPAM de Pau-Pyrénées
- Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM)
- Syndicat des Internes de Médecine Générale d'Aquitaine (SIMGA)
- Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants d'Aquitaine (AquiREAGJIR)
- Université de Médecine de Bordeaux
- Collège des Généralistes Enseignants d'Aquitaine (CGEA)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecine Libérale (URPS-ML)
- Hôpitaux
- Conseil Territoriale de Santé (CTS)
- AVEC Santé Nouvelle-Aquitaine
- Agora Lib'

Objectifs généraux

- Soutenir la démographie médicale et créer des conditions favorables à l'installation de nouveaux médecins généralistes, notamment en exercice coordonné
- Faciliter l'accès à une offre de soins de proximité à la population

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Faciliter la recherche et l'accompagnement de médecins généralistes libéraux dans leur projet d'installation dans les territoires des Luys en Béarn, du Nord Est Béarn et du Pays de Nay (PM64)

- Travailler sur de la prospective dans le but d'anticiper les futurs départs des médecins généralistes

- Mutualiser les moyens et les actions afin de créer les conditions pour favoriser l'installation de médecins généralistes dans le territoire
- Favoriser l'ancrage territorial par la mise en place d'actions de promotion et de valorisation, coordonnées entre Présence médicale 64 et le territoire, en direction des internes effectuant leur stage dans le territoire et des médecins envisageant une installation dans le territoire
- Travailler à la recherche de nouveaux médecins généralistes dans le territoire
- Mettre en place une communication partagée autour de l'accueil des internes dans le territoire et de l'installation des médecins généralistes

Objectif 2 : Promouvoir la maîtrise de stage universitaire auprès des médecins généralistes installés (PM64)

- Faciliter l'organisation de formations délocalisées à destination des médecins généralistes souhaitant devenir Maîtres de Stage Universitaires (MSU)
- Relayer l'information à l'ensemble des médecins généralistes du territoire et faciliter leur inscription auxdites formations

Objectif 3 : Anticiper la future arrivée des médecins juniors (ARS)

Objectif 4 : Favoriser et accompagner le regroupement de professionnels de santé au sein de structures d'exercice coordonné (ARS)

- Promotion de l'exercice coordonné auprès des professionnels de santé libéraux
- Faire émerger de nouveaux projets d'exercices coordonnés (maisons et centres de santé pluriprofessionnels, communautés professionnels territoriales de santé)
- Participation à la mise en relation des professionnels du territoire
- Aide à l'élaboration des projets de santé et accompagnement des projets éligibles à la contractualisation d'un accord conventionnel interprofessionnel (ACI)
- Facilitation des relations entre professionnels de santé et collectivités, notamment lorsque les acteurs privilégient un portage du projet immobilier par une commune ou un EPCI

Public visé / bénéficiaires

- Internes en médecine générale
- Médecins généralistes libéraux et leur famille

Sources de financements

- Département des Pyrénées-Atlantiques
- Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
- CPAM de Pau-Pyrénées
- Communautés de communes et communes

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Dispositif Présence médicale 64
- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de nouvelles installations de médecins généralistes libéraux sur le territoire sur la durée du CLS
- Evolution annuelle du nombre total de médecins généralistes
- Nombre d'étudiants en médecine rencontrés
- Evolution du nombre de médecins du territoire ayant suivi une formation de maitre de stage universitaire
- Nombre de médecins juniors accueillis sur le territoire sur la durée du CLS
- Nombre de médecins juniors installés sur le territoire après y avoir été accueillis
- Nombre de nouveaux professionnels installés au sein des regroupements de professionnels de santé
- Nombre de projets de santé en cours d'élaboration ou labellisés
- Nombre de professionnels accompagnés dans la mise en place de structures d'exercice coordonné
- Nombre de projets de MSP validés par l'ARS
- Nombre de MSP accompagnées dans la mise en œuvre de leur projet de santé

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 2 : Améliorer l'accès aux soins pour tous

Action n°13

Intitulé de l'action

Favoriser le développement de l'offre de soins spécialisée et de la télémédecine en adéquation avec les besoins du territoire

Justification / constats

- Démographie médicale fragile sur une partie du territoire (territoires de vie-santé de Garlin, Lembeye et Arzacq-Arraziguet notamment) alors que la demande de soins est en augmentation en raison du vieillissement de la population
- Peu de médecins spécialistes sur le territoire pour une population de 92 560 habitants (un pédiatre fin novembre 2025 et un autre en cours d'installation ; un gynécologue ; un centre ophtalmologique ; trois dermatologues ; un centre de radiologie ; deux rhumatologues)
- Peu de consultations avancées sur le territoire (psychiatrie, endocrinologie), et arrêt de certaines consultations en 2025 (gériatrie)
- Enjeu d'accès aux soins généralistes et spécialisés, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'offre et présentant des difficultés à se déplacer
- Télémédecine pouvant être une réponse partielle aux besoins des habitants éloignés d'une offre médicale de proximité
- Quelques initiatives de téléconsultations sur le territoire qui facilitent l'accès aux soins dans des zones où les professionnels de santé sont peu nombreux

Pilote de l'action

Coordinateur du Contrat Local de Santé

Partenaires à mobiliser

- ARS Nouvelle-Aquitaine
- Centre hospitalier de Pau
- Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), centres de santé, cabinets médicaux
- CPTS Est Béarn
- CPAM de Pau-Pyrénées
- Structures médico-sociales (EHPAD...)
- Pharmacies
- Communautés de communes et communes

Objectif général

- Faciliter l'accès à une offre de soins de proximité et spécialisée sur le territoire

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Etudier les besoins concernant l'offre de consultations avancées sur le territoire

- Enquête auprès des professionnels de santé du territoire pour identifier les besoins territoriaux en matière de consultations spécialisées (spécialités, lieux...)
- Réflexions collectives sur une adaptation de l'offre de consultations avancées selon les besoins identifiés

Objectif 2 : Accompagner le développement de la télémédecine sur le territoire

- Etat des lieux des projets de téléconsultation déployés et en projet sur le territoire (EHPAD, pharmacies, MSP, cabinets médicaux)
- Soutenir, valoriser et faire connaître les projets innovants pour faciliter l'accès à ces services aux usagers

Public visé / bénéficiaires

- Habitants du territoire

Sources de financements

- A définir

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028

Indicateurs d'évaluation

- Evolution du nombre de médecins spécialistes installés sur le territoire au regard des besoins
- Evolution des consultations avancées déployées sur le territoire au regard des besoins
- Evolution du nombre de services de téléconsultation sur le territoire
- Evolution du nombre de facturations pour de la téléconsultation

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 2 : Améliorer l'accès aux soins pour tous

Action n°14

Intitulé de l'action

Faciliter l'interconnaissance des acteurs et la coordination des parcours de soins

Justification / constats

- Rôle pivot du médecin généraliste et des équipes de premier recours dans l'entrée dans le système de soins, le suivi du patient et la coordination de son parcours
- Coordination, interconnaissance et mise en réseau des acteurs de la santé indispensables pour fluidifier et faciliter les parcours de soins
- Manque d'interconnaissance entre les acteurs du territoire au cœur du diagnostic territorial réalisé
- Cloisonnement de certains secteurs malgré une offre riche des partenaires et acteurs de la santé
- Besoin de connaissance et de partage sur les ressources du territoire pour garantir un parcours de soins efficient, améliorer l'accès aux soins, la prévention et la coordination entre les différents acteurs
- Besoin de faire des ponts entre les différents champs d'intervention (sanitaire, social, médico-social...)

Pilote de l'action

CPTS Est Béarn / responsable santé seniors CC des Luys en Béarn / coordinateur du CLS

Partenaires à mobiliser

- Professionnels de santé médicaux et paramédicaux
- Coordinateurs et professionnels des structures d'exercice coordonné
- Structures hospitalières (CH de Pau, CH des Pyrénées)
- Organismes de sécurité sociale (CPAM, MSA)
- Associations impliquées dans des dispositifs facilitant le parcours de soins (ICA Santé 64, réseau Asalée, PAÏS, Le Souffle 64...)
- Département / SDSEI
- Communautés de communes

Objectifs généraux

- Faciliter l'interconnaissance des acteurs pour développer les coopérations entre professionnels de santé
- Favoriser la mobilisation de l'ensemble des ressources territoriales pour garantir un parcours de soins efficient
- Valoriser et promouvoir les dispositifs renforçant la coordination des parcours de soins
- Renforcer les liens territoire-hôpital

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Organiser des temps d'information et d'échanges thématiques à destination des professionnels de santé du territoire (CPTS Est Béarn et CC des Luys en Béarn pour le territoire non couvert par la CPTS)

- Temps d'information en présentiel de manière territorialisée ou en webinaire ; par exemple :
 - Présentation des missions des infirmiers en pratique avancée (IPA), des infirmiers Asalée, du dispositif PAÏS
 - Présentation d'outils du CH de Pau (OMNI-Doc, Hotline gériatrie, Hospi-ville...) et du CH des Pyrénées
 - Présentation de dispositifs, d'outils et d'acteurs territoriaux (ex : dispositif d'appui à la coordination - DAC, programme ICOPE, Maison de l'autonomie, dispositifs de la CPAM et de la MSA, ateliers du Souffle, programme LAST (lieux d'accompagnement à la santé sans tabac)...)

Objectif 2 : Engager des réflexions sur l'organisation d'ateliers entre professionnels de la santé et professionnels du social pour échanger sur les dispositifs et l'offre existante (coordinateur du CLS, communautés de communes)

Public visé / bénéficiaires

- Professionnels de santé médicaux et paramédicaux
- Professionnels du social
- Tout public *in fine*

Sources de financements

- ARS et EPCI : temps de coordination du CLS et des techniciens des EPCI
- ARS et CPAM : temps de coordination de la CPTS Est Béarn
- Temps de travail des partenaires mobilisés

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet de santé de la CPTS Est Béarn
- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de temps d'information organisés sur le territoire
- Nombre de professionnels participants
- Satisfaction et apports pour les participants

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 2 : Améliorer l'accès aux soins pour tous

Action n°15

Intitulé de l'action

Développer les transports pour accompagner le public vers des services sanitaires et sociaux

Justification / constats

- Offre de soins limitée sur une partie du territoire, avec des inégalités territoriales
- Accès limité aux véhicules sanitaires légers (VSL) / taxis et délais d'attente importants
- Mobilité limitée pour certains publics (personnes en situation de précarité, personnes isolées en milieu rural, personnes âgées), rendant l'accès aux soins difficile, accentuant les inégalités d'accès aux soins, et pouvant amener à un renoncement aux soins

Pilote de l'action

Communautés de communes (référénts mobilité / transport à la demande)

Partenaires à mobiliser

- Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Objectif général

- Créer des conditions de mobilité favorisant l'accès à la santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Développer l'utilisation du transport à la demande à des fins de santé

- Permettre aux habitants des trois communautés de communes d'accéder à un dispositif de transport à la demande à destination des services sanitaires et sociaux du territoire et faire connaître les dispositifs existants
- Engager des réflexions pour élargir le transport à la demande vers une offre de services sanitaires et sociaux disponibles hors périmètre des Communautés de communes (médecins spécialistes, centre hospitalier, cliniques...)
- Engager des réflexions pour adapter le transport à la demande aux personnes en situation de handicap
- Engager des réflexions sur un potentiel accompagnement par un professionnel en cas de problème de santé identifié

Objectif 2 : Inciter et accompagner les initiatives de transport solidaire vers des services sanitaires et sociaux

- Recenser les dispositifs de transport solidaire existant sur le territoire et les bonnes pratiques hors territoire, explorer leur mode de fonctionnement, et créer des outils pour accompagner les initiatives

Objectif 3 : Engager des réflexions de coopération territoriale avec le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités en faveur d'une stratégie d'intermodalité entre EPCI

Public visé / bénéficiaires

- Tout public, notamment les personnes rencontrant des freins liés à la mobilité

Sources de financements

- Temps d'ingénierie et de coordination sur les trois EPCI (financements Région Nouvelle-Aquitaine, Fond vert, Communauté de communes, ARS)

Articulation avec d’autres dispositifs ou politiques locales

- Contrat opérationnel de mobilité du Grand Pau (2024)
- Contrat opérationnel de mobilité du Pays de Nay (2024)
- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028

Indicateurs d’évaluation

- Nombre de structures sanitaires et sociales desservies
- Nombre de personnes se déplaçant vers ces structures

Territoire d’intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 2 : Améliorer l'accès aux soins pour tous

Action n°16

Intitulé de l'action

Renforcer l'accès à un médecin traitant et la connaissance de l'offre de soins locale

Justification / constats

- 10,7 % des plus de 16 ans sans médecin traitant en 2023 sur le territoire (source : interrégime CNAM, MSA)
- Recours aux soins en légère diminution sur les dernières années : en 2023, dans les 24 derniers mois précédents, 8,7 % n'avaient pas eu d'acte de médecin généraliste (7,4 % en 2018), 35,1 % n'avaient pas eu d'acte dentaire (32,4 % en 2018), et 48,1 % des femmes de 20-64 ans n'avaient pas eu d'acte de gynécologie (35,1 % en 2018) (source : CNAM)
- Sur 1 300 répondants à une enquête auprès de la population du territoire du CLS Est Béarn (2025) :
 - La moitié se sentent insuffisamment informés sur l'offre territoriale de soins et de professionnels de santé
 - Au cours des 12 derniers mois, 44 % ne sont pas allés se faire soigner alors qu'ils en auraient eu besoin
- Renoncement aux soins possible
- Nécessité de renforcer la connaissance de l'offre de soins locale
- CPTS Est Béarn qui couvre une population de 62 579 habitants sur les Communautés de communes signataires du Contrat Local de Santé (28 877 habitants sur la CC du Pays de Nay, 32 155 habitants sur la CC du Nord Est Béarn, 1 547 habitants sur la CC des Luys en Béarn) ; 30 435 habitants du territoire du CLS non couverts par la CPTS Est Béarn (27 760 sur la CC des Luys en Béarn et 2 675 sur la CC du Nord Est Béarn) (données Insee 2022)

Pilote de l'action

Communauté professionnelle territoriale de santé Est Béarn (CPTS) / responsable santé seniors CC des Luys en Béarn

Partenaires à mobiliser

- Médecins généralistes et autres professionnels de santé
- Communautés de communes et communes (relai auprès des habitants)
- Acteurs dans le domaine de la santé et du social (relai auprès des habitants)

Objectifs généraux

- Favoriser l'accès à un médecin traitant
- Renforcer la connaissance de l'offre de soins locale

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Renforcer l'accès à un médecin traitant

- Recensement des médecins traitants acceptant des nouveaux patients sur le territoire
- Diffusion d'un questionnaire aux habitants pour identifier les patients en recherche de médecin traitant
- Mise en lien des habitants avec des médecins acceptant de nouveaux patients

Objectif 2 : Répertorier les spécialités des professionnels de santé sur le territoire

Objectif 3 : Orienter progressivement les habitants vers des professionnels de santé adaptés à leurs besoins

Public visé / bénéficiaires

- Habitants du territoire de la CPTS Est Béarn sans médecin traitant / tout public sur ce territoire
- Habitants du territoire de la CC des Luys en Béarn sans médecin traitant / tout public sur ce territoire

Sources de financements

- ARS et CPAM (financement CPTS Est Béarn)
- Communauté de communes des Luys en Béarn (ingénierie)

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet de santé de la CPTS Est Béarn
- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de médecins traitants acceptant de nouveaux patients qui participent au dispositif
- Nombre de demandes d'habitants remontées
- Nombre de demandes d'habitants traitées
- Nombre d'habitants orientés vers un médecin traitant du territoire
- Evolution du pourcentage de la population sans médecin traitant
- Nombre d'habitants orientés vers des professionnels de santé du territoire

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

- 1/ Démarrage au dernier trimestre 2025 pour le territoire couvert par la CPTS Est Béarn et en 2026 pour la CC des Luys en Béarn
- 2/ et 3/ Progressivement sur la durée du CLS

Axe 3 : Accompagner les parcours des personnes vulnérables et de leurs aidants

Action n°17

Intitulé de l'action

Repérer les fragilités des personnes âgées de plus de 60 ans pour anticiper la perte d'autonomie

Justification / constats

- Vieillesse de la population : près de 27 000 personnes de 60 ans et plus sur le territoire du CLS Est Béarn en 2022, représentant 29 % de la population (contre 20 800 personnes / 24 % de la population en 2011, et 23 800 personnes / 26 % de la population en 2016) (source : Insee, 2022)
- Plus des trois quarts des personnes âgées vivent à leur domicile en France
- Besoin d'accentuer l'approche préventive pour les seniors et les capacités à se l'approprier en amont de la perte d'autonomie
- Besoin de repérer précocement les fragilités pour anticiper la perte des capacités fonctionnelles et la perte d'autonomie, au-delà des actions de prévention collectives existantes
- Généralisation à l'échelle nationale de la phase 1 du programme ICOPE (Integrated Care for Older People) annoncée en juillet 2025 par le gouvernement, afin de prévenir la perte d'autonomie dès 60 ans

Pilote de l'action

ICA Santé 64

Partenaires à mobiliser

- Acteurs des soins primaires (médecins généralistes, infirmiers, sage-femme, kinésithérapeutes, pharmaciens...)
- Acteurs du médico-social et social (CCAS/CIAS, SAD, SSIAD, SDSEI, CLIC, Centre de Ressources Territorial pour les personnes âgées...)
- Collectivités locales (communes, communauté des communes...)

Objectif général

- Préserver l'autonomie et améliorer la qualité de vie des personnes âgées

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Déployer le programme ICOPE sur le territoire

- Impliquer les seniors dans l'auto-suivi de leur santé fonctionnelle (locomotion, état nutritionnel, santé mentale, cognition, audition, vision) via un outil numérique (étape 1 – repérage)
- Former et mobiliser les acteurs de soins primaires sur le repérage/dépistage et l'évaluation du déficit des capacités intrinsèques (étape 2 – évaluation approfondie)
- S'appuyer sur les compétences à l'approche motivationnelle pour accompagner les seniors aux changements de comportement dans le respect de leurs priorités (étape 3 – plan de soins personnalisé)
- Structurer une organisation locale des acteurs pour la réalisation des différentes étapes de la démarche ICOPE
- Mettre en œuvre une démarche d'aller-vers et mobiliser un partenariat local pour inclure prioritairement les seniors en situation de « vulnérabilité » (précarité, isolement social, géographique ou éloignement du système de soins, en situation d'aidants)
- Faciliter l'orientation des seniors vers les actions de prévention des territoires sur la base d'un état des lieux des ressources de prévention du territoire

Public visé / bénéficiaires

- Seniors, à partir de 60 ans, au domicile, autonomes et sans aide (GIR 5-6)

Sources de financements

- ARS via le financement d'ICA Santé 64
- Autres financements à déterminer (attente de parution d'un décret concernant le déploiement d'ICOPE)

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Schéma départemental de l'autonomie 2025-2029

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de personnes du territoire ayant réalisé l'étape 1 (auto-suivi des capacités fonctionnelles)
- Nombre d'actions de sensibilisation sur le programme organisées auprès des acteurs du territoire
- Nombre de professionnels de soins primaires formés au programme ICOPE STEP 1
- Nombre de professionnels de soins primaires formés au programme ICOPE STEP 2
- Nombre de personnes du territoire ayant réalisé l'étape 2 avec un professionnel de santé
- Nombre de personnes orientées vers des actions de prévention

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 3 : Accompagner les parcours des personnes vulnérables et de leurs aidants

Action n°18

Intitulé de l'action

Améliorer la visibilité des ressources et des actions de prévention de la perte d'autonomie

Justification / constats

- Vieillesse de la population : près de 27 000 personnes de 60 ans et plus sur le territoire du CLS Est Béarn en 2022, représentant 29 % de la population (contre 20 800 personnes / 24 % de la population en 2011, et 23 800 personnes / 26 % de la population en 2016) (source : Insee, 2022)
- Plus des trois quarts des personnes âgées vivent à leur domicile en France
- Besoin d'accentuer l'approche préventive pour les seniors et les capacités à se l'approprier en amont de la perte d'autonomie
- Manque de lisibilité sur les aides et les actions de prévention sur la perte d'autonomie de la part des professionnels en lien avec le public, ainsi que des habitants
- Besoin de mieux informer et mieux orienter les habitants

Pilote de l'action

SDSEI Est Béarn et coordinateur du Contrat Local de Santé

Partenaires à mobiliser

- Services du Département : Maisons de l'autonomie, communication...
- Professionnels dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie : ASEPT Sud-Aquitaine, Siel bleu, GE APA santé, CH de Pau, France Alzheimer...
- Porteurs de projets : Maison de la prévention de Thèze, Centre social Alexis Peyret, Espaces de vie sociale (Nay, Lembeye, Thèze), Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS / CIAS)...
- Communautés de communes et communes : élus, secrétariats de mairie, agents communaux
- Professionnels des secteurs de la santé, du social et du domicile
- Centre de Ressources Territorial (CRT) pour les personnes âgées
- Services d'accompagnement à la vie sociale

Objectifs généraux

- Améliorer l'orientation de la population vers des ressources et actions pour anticiper la perte d'autonomie
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap
- Lutter contre l'isolement social

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Faire connaître les ressources et actions de prévention de la perte d'autonomie pour améliorer l'orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

- Etat des lieux des ressources, acteurs et actions existantes sur le territoire (prévention des chutes, nutrition, activités physiques adaptées, mémoire...)
- Organisation de temps d'information collectifs pour les acteurs du territoire (élus, agents communaux, professionnels des secteurs de la santé, du social et du domicile...) : présentation des antennes territoriales de la Maison de l'autonomie des Pyrénées-Atlantiques et de son site internet, de la plateforme Ogénie, des actions de prévention, des dispositifs accessibles aux personnes vulnérables et à leurs aidants
- Création et diffusion de supports (plaquettes d'information sur les dispositifs territoriaux...) aux acteurs du territoire et aux habitants

Public visé / bénéficiaires

- Elus, agents communaux, professionnels dans les secteurs de la santé, du social et de l'aide à domicile
- Personnes âgées et en situation de handicap vivant au domicile

Sources de financements

- Département des Pyrénées-Atlantiques
- ARS et Communautés de communes (financement coordination CLS)

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Schéma départemental de l'autonomie 2025-2029
- Projet social de territoire SDSEI Est Béarn
- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de réunions de présentation organisées sur le territoire
- Nombre de participants aux réunions de présentation
- Nombre de consultations sur le site internet de la Maison de l'autonomie des Pyrénées-Atlantiques
- Nombre d'appels téléphoniques et de consultations dans les antennes de la Maison de l'autonomie

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 3 : Accompagner les parcours des personnes vulnérables et de leurs aidants

Action n°19

Intitulé de l'action

Accompagner les parcours des aidants

Justification / constats

- En France, 1 personne sur 5 soutiennent au quotidien un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap (enquête Vie quotidienne et santé, Drees, 2021)
- Entre 60 et 65 ans, près d'une personne sur 4 est aidante (enquête Vie quotidienne et santé, Drees, 2021)
- Période de vulnérabilité pour la santé de l'aidant : tendance à s'isoler, à ne pas parvenir à déléguer, à ne pas s'octroyer de répit
- 49 % des aidants souffrent de leur situation et de ses conséquences (enquête Drees)
- Initiatives existantes sur le territoire qu'il conviendrait de structurer, de maintenir et de soutenir

Pilote de l'action

SDSEI Est Béarn Pilote, avec l'appui du SSIAD du Piémont

Partenaires à mobiliser

- Département : SDSEI Est Béarn et Pays des Gaves, Maisons de l'autonomie
- Acteurs intervenant au domicile : Services d'Aide et d'Accompagnement au Domicile (SAAD) et Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- Acteurs de l'accompagnement des aidants (Agirc-Arrco, France Alzheimer, UNAFAM, MSA Sud Aquitaine, équipe d'action pédagogique du SSIAD du Piémont, Bulle d'Air, établissements médico-sociaux, association PAP 15...)
- Acteurs intervenant dans le repérage des fragilités : ICA Santé 64, équipe proximité prévention fragilité (EPPF) du SSIAD du Piémont, Centre de Ressources Territorial pour les personnes âgées
- Collectivités locales (communes, communauté des communes...)
- Professionnels de santé (médecins généralistes, réseau Asalée, infirmiers en pratique avancée...)
- Représentant des usagers
- Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Objectifs généraux

- Préserver la santé des aidants et prévenir leur perte d'autonomie
- Développer une dynamique d'accompagnement des aidants sur le territoire

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Identifier et orienter les aidants en difficulté

- Evaluation du quotidien des aidants (questionnaire mis à disposition des acteurs intervenant au domicile à la suite d'une allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou d'une prestation de compensation du handicap (PCH), et remontés au Département) et orientation des aidants en difficulté vers des outils et solutions adaptés
- Evaluation de la fragilité des aidants de plus de 60 ans à l'aide d'outils existant (ICOPE) pour anticiper la perte d'autonomie (cf. fiche action n°17)

Objectif 2 : Communiquer sur le statut des aidants, les droits auxquels ils peuvent accéder et les ressources territoriales existantes pour les accompagner

- Amélioration de la connaissance et de la lisibilité du site internet de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) des Pyrénées-Atlantiques, et des antennes de la MDA sur le territoire (cf. fiche action n°18)
- Information des acteurs du social, des professionnels de l'aide à domicile et des mairies sur les outils et solutions existantes
- Création d'un support avec les ressources existantes

Objectif 3 : Renforcer l'offre de soutien aux aidants sur le territoire (solutions de répit, soutien individuel, groupes de parole, café des aidants...)

- Recensement de l'offre de répit et d'accompagnement des aidants existante sur le territoire
- Structuration de l'offre en mutualisant et en coordonnant les ressources existantes (développement de l'offre d'accueil

Public visé / bénéficiaires

- 1/ Aidants en difficulté ; acteurs intervenant au domicile ; professionnels de santé
- 2/ Ensemble des aidants ; communautés de communes et communes ; acteurs du social et du domicile
- 3/ Aidants ; acteurs intervenant dans le soutien et l'accompagnement des aidants

Sources de financements

- Département des Pyrénées-Atlantiques
- Appels à projets (CARSAT Aquitaine, ARS Nouvelle-Aquitaine, Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine, CPAM...)

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Schéma départemental de l'autonomie 2025-2029
- Projet social de territoire SDSEI Est Béarn
- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'aidants en difficulté orientés vers le Département
- Nombre d'aidants en difficulté accompagnés par le Département
- Type de supports d'informations sur les aidants utilisés
- Nombre et type d'acteurs touchés
- Type et nombre d'offre de soutien proposée aux aidants sur le territoire
- Nombre d'aidants bénéficiaires des actions sur la durée du CLS

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 4 : Encourager une politique territoriale favorable à la santé environnementale

Action n°20

Intitulé de l'action

Former, informer, sensibiliser les acteurs pour lutter contre les maladies vectorielles et l'ambrosie

Justification / constats

- Présence sur le territoire d'espèces nuisibles pour l'homme (moustique tigre, tiques) impactant les activités en extérieur et de loisirs et pouvant véhiculer des maladies vectorielles (cas autochtones de dengue et de chikungunya en augmentation dans la région ; 15 % des tiques porteuses de la bactérie responsable de la maladie de Lyme (source: programme CiTIQUE))
- Problématique de l'ambrosie, plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme, et qui est en expansion rapide en Nouvelle-Aquitaine, à anticiper
- Peu d'élus et d'agents communaux formés sur la gestion des nuisances dans les espaces publics alors que la compétence leur incombe
- Besoin d'information auprès des habitants du territoire (16 % considèrent la santé environnementale comme étant leur priorité en matière de prévention, ce qui constitue la deuxième thématique de santé la plus prioritaire - enquête auprès de la population du territoire du CLS Est Béarn, 2025), et notamment les acteurs territoriaux confrontés à rencontrer ces espèces

Pilote de l'action

CPIE Béarn

Partenaires à mobiliser

- Agence Régionale de Santé
- Opérateurs : CPIE Béarn, Graine Nouvelle-Aquitaine, Altopictus, Ecocène, FREDON Nouvelle-Aquitaine, France Lyme, Mutualité Française
- Acteurs de la recherche : CNRS, INRAE, programme CiTIQUE
- Communautés de communes et communes
- Gestionnaires d'espaces naturels, Office national des forêts (ONF), Office français de la biodiversité (OFB), Conservatoire d'espaces naturels (CEN), syndicats de rivières, professionnels intervenant dans des espaces naturels (accompagnateurs en montagne, ACI...)
- Education nationale (établissements d'enseignement)
- Professionnels de santé
- Population locale et associations locales

Objectifs généraux

- Prévenir et lutter contre l'expansion de certaines espèces invasives sur le territoire pour limiter leurs impacts sur la santé
- Informer et sensibiliser les acteurs sur les bons gestes de prévention

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Lutter contre la prolifération du moustique tigre

- Sensibiliser et former les élus et agents techniques à la gestion des nuisances dans l'espace public (webinaires)
- Sensibiliser et mobiliser les habitants : accompagner l'organisation de réunions publiques ; former des citoyens sentinelles pour identifier les lieux de prolifération des moustiques tigre, supprimer les gîtes larvaires, et relayer les bonnes pratiques ; diffusion des outils de sensibilisation et de signalement existants)
- Inciter à l'affichage dans l'espace public : panneaux d'informations à l'entrée des espaces publics ciblés (cimetières, espaces verts, déchèteries...) sur les bonnes pratiques à adopter pour lutter contre les moustiques
- Former et outiller les enseignants pour sensibiliser aux bons gestes à adopter en milieu scolaire

Objectif 2 : Informer et sensibiliser aux comportements adaptés pour prévenir les morsures de tiques

- Sensibiliser le grand public et les acteurs territoriaux confrontés à les rencontrer (apport de connaissances, observation sur le terrain, plateforme de signalement...)
- Inciter et former les acteurs territoriaux à utiliser les outils de prévention existants (mise à disposition de la mallette de prévention développée par France Lyme, accompagnement à la prise en main de l'outil)
- Développer et promouvoir la signalétique et l'affichage dans l'espace public (panneaux de sensibilisation sur les tiques dans les espaces naturels)

Objectif 3 : Anticiper la propagation de l'ambroisie en apprenant à la reconnaître, à la signaler, et à s'en protéger

- Sensibiliser les acteurs territoriaux confrontés à la rencontrer (agents et élus territoriaux, agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels, techniciens rivière, représentants associatifs, habitants...)
- Organiser des actions de prévention en milieu scolaire, notamment dans les lycées agricoles du territoire

Public visé / bénéficiaires

- 1/ Elus et agents territoriaux ; population générale ; établissements d'enseignement et élèves
- 2/ Elus et agents territoriaux ; associations locales (marche, randonnée, chasse...) ; gestionnaires d'espaces naturels ; population générale
- 3/ Elus et agents territoriaux ; agriculteurs ; gestionnaires d'espaces naturels ; techniciens rivière ; associations locales ; établissements d'enseignement ; population générale

Sources de financements

- Agence Régionale de Santé (financements des opérateurs)
- Temps de travail des partenaires mobilisés (techniciens, agents de terrain...)
- Collectivités territoriales

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine 2024-2028

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions de sensibilisation organisées sur le territoire pour chacune des thématiques de la fiche action
- Nombre et type (élus, agents territoriaux, associations, population générale) de personnes sensibilisées pour chacune des thématiques de la fiche action
- Nombre de personnes sensibilisées ayant trouvé de l'intérêt
- Nombre de panneaux de sensibilisation mis en place dans les espaces publics (moustique tigre, tiques)

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn, puis priorisation selon les problématiques

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 4 : Encourager une politique territoriale favorable à la santé environnementale

Action n°21

Intitulé de l'action

Prévenir les risques d'expositions aux perturbateurs endocriniens

Justification / constats

- Inscription de la santé environnementale comme axe stratégique de la Convention d'objectifs et de gestion 2023–2027 de l'Assurance Maladie, dans un contexte marqué par l'augmentation des pathologies chroniques liées aux expositions environnementales (près d'un quart des maladies chroniques dans le monde attribuables à des facteurs environnementaux, OMS)
- Perturbateurs endocriniens (PE) identifiés comme un sujet central, à la fois transversal et porteur d'enjeux de santé publique majeurs
- Travaux scientifiques suggérant une contribution des PE à de nombreuses pathologies chroniques ou développementales (altération du système hormonal, de la santé reproductive, du système immunitaire, troubles de la thyroïde, cancers hormonaux-dépendants, troubles du neurodéveloppement, troubles métaboliques comme le diabète ou l'obésité...), certaines personnes étant plus vulnérables que d'autres
- Période des « 1 000 jours » (du développement prénatal à la petite enfance) particulièrement critique et qui doit faire l'objet d'une attention prioritaire (Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, 2017)
- Besoin d'information auprès des habitants du territoire (sur 1 300 répondants, 16 % considèrent la santé environnementale comme étant leur priorité en matière de prévention, ce qui constitue la deuxième thématique de santé la plus prioritaire - enquête auprès de la population du territoire du CLS Est Béarn, 2025)
- Opération « Zéro Phtalate » de l'Assurance Maladie, centrée sur la réduction de l'exposition aux PE, déclinée en quatre axes : sensibiliser les assurés via les professionnels de santé ; sensibiliser via le parcours parentalité ; amorcer ou participer à une dynamique territoriale ; milieu professionnel

Pilote de l'action

CPAM de Pau-Pyrénées

Partenaires à mobiliser

- Coordinateur du CLS : relai d'information, mise en relation avec partenaires du territoire
- Associations du territoire dans le domaine de la santé environnementale : appui aux actions de sensibilisation
- Professionnels de santé, notamment MSP/CPTS : appui à la diffusion des offres de prévention
- Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine : relai d'information
- Communautés de communes et communes : appui à la mise en place des actions de sensibilisation auprès des collectivités

Objectif général

- Prévenir les risques d'expositions aux perturbateurs endocriniens pour limiter les impacts sur la santé

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Sensibiliser les professionnels de santé pour réduire les risques d'expositions des assurés aux perturbateurs endocriniens

- Entretiens individuels des Délégués d'Assurance Maladie avec les professionnels de santé du territoire du Béarn et de la Soule (médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, sages-femmes, pharmaciens) : sensibilisation aux risques d'exposition liés aux perturbateurs endocriniens, notamment aux phtalates, et mise à disposition d'outils d'information
- Relai d'informations des professionnels de santé auprès des populations accompagnés lors des consultations, en particulier les femmes enceintes, futurs ou jeunes parents et jeunes enfants

Objectif 2 : Sensibiliser les élus locaux, agents communaux et communautaires à la santé environnementale

- Organisation d'actions de sensibilisation en articulation avec d'autres acteurs institutionnels du territoire

Objectif 3 : Améliorer la prévention sur les perturbateurs endocriniens auprès des personnes prioritaires (femmes enceintes, jeunes enfants, adolescents, public précaire...)

- Organisation d'un webinaire trimestriel sur les perturbateurs endocriniens dans le cadre du parcours naissance
- Actions d'aller-vers à réfléchir
- Financement d'actions visant à réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens : diffusion de l'appel à projets FNPEIS actions innovantes locales « santé environnementale » aux acteurs territoriaux (associations, collectivités territoriales, institutions, professionnels de santé...) et mise en place de séances d'accompagnement méthodologique auprès des porteurs de projet

Public visé / bénéficiaires

- Professionnels de santé (médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, sages-femmes, pharmaciens)
- Collectivités territoriales
- Femmes enceintes, futurs ou jeunes parents, public vulnérable, adolescents
- Associations du territoire
- Public cible de l'appel à projets FNPEIS

Sources de financements

- CPAM de Pau-Pyrénées (mise à disposition de moyens humains, financiers et diffusion de l'information)

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine 2024-2028
- Programme « zéro phtalates » de la CPAM
- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de partenaires impliqués
- Moyens humains et techniques utilisés
- Nombre de réunions d'information auprès des professionnels de santé, des associations
- Nombre de webinaires
- Nombre d'actions de sensibilisation auprès des publics cibles
- Nombre de professionnels sensibilisés sur le territoire
- Apport de connaissances et utilité pour les professionnels de santé, les associations et les assurés à la suite des actions de sensibilisation et d'accompagnement
- Nombre d'actions mises en place dans le cadre de l'appel à projets santé environnementale
- Nombre de personnes sensibilisées à la santé environnementale via l'appel à projets
- Nombre de personnes (femmes enceintes, adolescents, personnes vulnérables...) sensibilisées
- Nombre d'actions de sensibilisation mises en place par la CPAM

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 4 : Encourager une politique territoriale favorable à la santé environnementale

Action n°22

Intitulé de l'action

Prévenir l'exposition aux polluants de l'air intérieur

Justification / constats

- 80 % de notre temps passé dans des lieux clos, dont 67 % dans notre logement (Observatoire de la qualité de l'air intérieur)
- Sources de pollution de l'air intérieur multiples, liées :
 - Aux matériaux de construction et d'aménagement : sols, murs, ameublement...
 - À l'environnement extérieur : pollution automobile, combustions, activités industrielles, pesticides...
 - À la nature du sous-sol : 9 communes identifiées en zone 2 de potentiel radon et 2 en zone 3 sur le territoire ; sous-sols pollués par d'anciennes activités/accidents industriels et/ou décharge
 - Aux occupants et à leurs activités : humidité, tabagisme, encens, bougies, aérosols, produits d'entretien et de bricolage
 - Aux systèmes présents : appareil libérant de l'humidité comme la machine à laver ou le lave-vaisselle, appareils à combustion utilisés pour la production d'eau chaude, de chauffage, ou la cuisson des aliments
 - Au renouvellement de l'air : aération insuffisante, absence de VMC et/ou grilles d'aérations bouchées ou absentes...)
- Ensemble de la population concernée, plus particulièrement les personnes fragiles (enfants, personnes âgées, femmes enceintes, et problèmes de santé respiratoire ou de peau)
- 4 124 ménages, soit 10,7 %, en précarité énergétique* logement sur le territoire du CLS (source : ONPE, 2022), avec des disparités intra-territoriales, alors que la précarité énergétique affecte la santé physique (problèmes de santé respiratoire ou de peau) et mentale
- Besoin de prévention de l'exposition aux polluants de l'air intérieur par des actions liées à l'habitat (choix des matériaux, ventilation, humidité...) et à des comportements individuels (renouvellement de l'air, laisser libre les grilles d'aération, choix des équipements, de l'ameublement et des produits d'entretien...)

** La loi reconnaît la précarité énergétique comme une difficulté à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. Dans tous les cas, le ménage doit alors faire des arbitrages : se chauffer au risque d'impayés ou ne plus se chauffer et subir les conséquences du froid sur sa santé, son logement, sa vie sociale. Ainsi, 3,8 millions de ménages de France métropolitaine ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % de leur revenu tandis que 3,5 millions déclarent souffrir du froid dans leur logement. Les ménages modestes sont surtout exposés au froid car ils cumulent des contraintes financières et un habitat peu performant. 621 000 ménages souffrent des deux formes de précarité (Insee)*

Pilote de l'action

Communautés de communes des Luys en Béarn, du Nord Est Béarn et du Pays de Nay

Partenaires à mobiliser

- Conseillers France Rénov' / chargés de mission habitat dans les trois communautés de communes
- Agence Régionale de Santé
- Opérateurs (CPIE Béarn, Le Souffle 64, Ecocène...)
- Accompagnateurs Rénov'
- Conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) et médecins prescripteurs
- Professionnels de l'habitat (artisans, architectes, maitres d'œuvre...) CAPEB et FFB ?
- Professionnels du domicile et du secteur social (SSIAD, ADMR, SDSEI, EVS, auxiliaires de vie sociale...)
- CPAM de Pau-Pyrénées
- Education nationale
- Elus

Objectif général

- Prévenir les problématiques de santé liés à l'exposition aux polluants de l'air intérieur en agissant sur les comportements et l'habitat individuel, et les structures d'accueil collectives

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Informer, conseiller et accompagner les habitants à réduire leur exposition aux polluants de l'air intérieur et adapter leurs usages dans leur logement (à organiser avec les conseillers France Rénov') :

- De manière individuelle auprès des habitants accompagnés par les conseillers, notamment ceux concernés par la précarité énergétique
- De manière collective en organisant des actions de sensibilisation auprès du grand public (ex : salle témoin avec différents polluants, maquettes de fonctionnement d'une VMC, matériauthèque sur les isolants...)

Objectif 2 : Informer les habitants sur la problématique du radon et proposer des mesures du taux de radon au sein de l'habitat particulier (à organiser avec le CPIE Béarn)

Objectif 3 : Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur dans des écoles volontaires

- Mise à disposition de capteurs (CO2, taux d'humidité) accompagnés d'une fiche explicative pour améliorer la qualité de l'air intérieur à des écoles volontaires des trois communautés de communes (à organiser avec les conseillers France Rénov' et les instituteurs des écoles volontaires)

Objectif 4 : Sensibiliser les professionnels de l'habitat (artisans, maîtres d'œuvres et architectes, agents immobilières) **sur l'exposition aux polluants de l'air intérieur et les solutions adéquates** (à organiser avec les conseillers France Rénov' et référents habitat)

Autres pistes d'actions à réfléchir sur la durée du CLS :

- Poursuivre l'action de sensibilisation à la qualité de l'air dans les écoles en l'étendant à de nouvelles écoles, et à des structures d'accueil du public communautaires (crèches, relais petite enfance...) et communales
- Acculturer les professionnels du domicile et du secteur social aux enjeux liés aux polluants de l'air intérieur pour s'approprier des gestes préventifs (aération...) et orienter les habitants vers les conseillers France Rénov'
- Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur dans l'environnement du jeune enfant : futurs et nouveaux parents (lien à faire avec fiche action dédiée sur la prévention des risques d'exposition aux perturbateurs endocriniens) ; professionnels (ex : personnel d'entretien, responsable de structure et agents...)

Public visé / bénéficiaires

- Habitants, avec une vigilance pour les publics prioritaires (faibles revenus, personnes en perte d'autonomie, personnes vivant dans des habitats dégradés)
- Professionnels de l'habitat, du domicile et du secteur social
- Usagers (écoliers, instituteurs, professionnels de la petite enfance, jeunes parents...)

Sources de financements

- Agence nationale de l'habitat, Région, Communauté de communes (financement conseillers France Rénov')
- Agence Régionale de Santé (financement CPIE et autres opérateurs potentiels)
- Appels à projets (FNPEIS, MSA...)

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine 2024-2028
- Projet Régional de Santé 2023-2028
- Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)
- Pacte territorial France Rénov'

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de personnes accompagnées individuellement
- Nombre de personnes sensibilisées (habitants, élèves, familles, professionnels de l'habitat)
- Questionnaire de satisfaction, intérêt et pistes d'amélioration des actions

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 4 : Encourager une politique territoriale favorable à la santé environnementale

Action n°23

Intitulé de l'action

Favoriser l'accès à une alimentation favorable à la santé, durable et solidaire

Justification / constats

- Evolution des modes de vie (moins de temps passé à préparer les repas, plus de consommation d'aliments transformés)
- Prévalence de la surcharge pondérale en augmentation en Nouvelle-Aquitaine (dont 19,8 % en obésité), qui suit un gradient social (étude OFEO - Ligue contre l'Obésité, 2024), avec de nombreuses comorbidités associées
- 12 % des habitants considèrent l'accès à une alimentation saine et de qualité comme étant leur priorité en matière de prévention (enquête auprès de la population du territoire du CLS Est Béarn, 2025)
- Environ 1 400 agriculteurs exploitants sur les trois communautés de communes du territoire du CLS, soit 1,8 % de la population active (contre 1,2 % pour les Pyrénées-Atlantiques) (Insee, 2022)
- Deux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) couvrant le territoire du CLS Est Béarn labellisés, portés d'une part par le Département des Pyrénées-Atlantiques, et d'autre part par le Pôle métropolitain du Pays de Béarn

Pilote de l'action

Département des Pyrénées-Atlantiques (PAT) / Pays de Béarn (PAT)

Partenaires à mobiliser

- Communautés de communes et communes
- Acteurs de la restauration collective
- Producteurs locaux
- SDSEI Est Béarn
- Epicerie solidaires
- Coordinateur du CLS

Objectif général

- Favoriser l'accès à une alimentation saine, durable et solidaire, dans la restauration collective et dans les habitudes de consommation des habitants, en favorisant les rencontres avec des producteurs locaux

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Favoriser une alimentation saine et responsable dans la restauration collective

- Poursuivre le déploiement du programme « Manger Bio & Local 64 » dans les établissements de restauration collective du territoire
- Informer sur la réglementation (notamment loi EGAlim) et promouvoir les dispositifs existants en faveur d'une alimentation saine dans la restauration collective à travers l'organisation de rencontres territorialisées
- Faciliter la mise en lien des acteurs et les échanges autour d'une alimentation favorable à la santé et durable à travers l'organisation d'ateliers ou d'événements sur le territoire (ex : forum Manger Bio et Local)

Objectif 2 : Intégrer des enjeux d'alimentation durable dans les actions d'éducation nutritionnelle et favoriser les liens avec les producteurs locaux

- Actions à destination des jeunes : déploiement de la malle pédagogique « Lo Topin, A hum les marmites ! » pour les 3-10 ans sur le territoire ; faire connaître la plateforme « Mon assiette Ma planète »
- Actions à destination des familles : ex : réflexions sur le déploiement du défi Locavore sur le territoire, ateliers...

Objectif 3 : Engager des réflexions pour favoriser l'accès à une offre alimentaire favorable à la santé et durable pour les personnes vulnérables

- Explorer les possibilités de déployer un dispositif de type « VRAC - Vers un Réseau d'Achat en Commun »
- Explorer les possibilités de déployer des actions pour renforcer le pouvoir d'agir des populations en situation de précarité socio-économique (ex : programme Opticourses...)

Public visé / bénéficiaires

- Services de restauration collective du territoire (crèches, écoles, collèges, EHPAD, structures d'accueil de personnes en situation de handicap)
- Collectivités territoriales
- Population générale, et notamment enfants de 3 à 10 ans
- Personnes vulnérables, notamment en milieu rural

Sources de financements

- Département des Pyrénées-Atlantiques
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Programme national pour l'alimentation
- Communautés de communes

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine 2024-2028
- Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine 2021-2025
- Projet Alimentaire Territorial du Département des Pyrénées-Atlantiques
- Projet Alimentaire Territorial du Pôle métropolitain du Pays de Béarn

Indicateurs d'évaluation

- Pourcentage d'établissements de restauration collective engagés dans « Manger Bio & Local 64 »
- Part moyenne de produits locaux/bio dans les repas servis (%)
- Nombre d'enfants et de familles sensibilisées via des programmes ou actions pédagogiques
- Nombre de producteurs locaux impliqués dans des actions avec le public
- Nombre d'initiatives en faveur de l'accès à une alimentation saine pour les publics vulnérables

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe 4 : Encourager une politique territoriale favorable à la santé environnementale

Action n°24

Intitulé de l'action

Accompagner les exploitations agricoles vers des pratiques favorables à la santé environnementale et humaine

Justification / constats

- Le territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) compte 1 230 exploitations agricoles et l'agriculture représente une part non négligeable en termes de secteur d'activité et de nombre d'emplois, avec 13,6 % des emplois locaux contre 3,9 % au niveau départemental.
- En France, le secteur agricole pèse environ 20 % de nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) (Citepa, 2023), qui ont des impacts indirects sur la santé via les conséquences liées au réchauffement climatique qu'ils entraînent et via la formation indirecte de polluants de l'air
- Les activités agricoles occasionnent par ailleurs des émissions de polluants atmosphériques (méthane, oxydes d'azote, ammoniac...) qui ont des répercussions sanitaires et environnementales
- La biodiversité est un pilier de la santé environnementale, humaine, et d'une alimentation de qualité. Le lien entre biodiversité et santé humaine est reconnu par l'approche « One Health », qui appréhende les liens entre la santé animale, la santé humaine et l'environnement dans une approche globale des enjeux sanitaires
- L'utilisation de produits phytosanitaires a des impacts sur l'écosystème, et la présence de résidus est généralisée dans notre environnement (eau, air, sols, denrées alimentaires...)
- Les populations agricoles (et plus largement rurales) sont potentiellement exposées aux pesticides du fait de la proximité de leur lieu de résidence vis-à-vis des lieux d'application de pesticides, avec des impacts sur la santé aujourd'hui documentés
- Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CCNEB pilote plusieurs actions visant à accompagner les agriculteurs vers un changement de pratiques en faveur d'une agriculture résiliente face au changement climatique et favorable à la santé environnementale et humaine

Pilote de l'action

Communauté de communes du Nord Est Béarn

Partenaires à mobiliser

- Prestataires privés / assistants à maîtrise d'ouvrage
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Réseaux professionnels agricoles : coopératives, syndicats agricoles, coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)...
- Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
- Communes

Objectifs généraux

- Tendre vers un changement de pratiques agricoles en faveur d'une agriculture résiliente face au changement climatique et favorable à la santé environnementale et humaine
- Réduire les émissions de GES et les émissions de polluants de l'air dans le secteur agricole
- Insuffler une dynamique de changement et d'adaptation du secteur agricole sur le territoire
- Sensibiliser le territoire (élus et habitants) sur les démarches entreprises vers et pour le secteur agricole

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Accompagner les exploitations agricoles vers des pratiques favorables à la santé environnementale et humaine

- Action 1 : réalisation de diagnostics « empreinte carbone » individuels auprès d'agriculteurs du territoire permettant d'analyser leurs émissions de GES, leur consommation énergétique, le potentiel de stockage de carbone et la vulnérabilité au changement climatique ; production d'un plan d'actions et de recommandations élaborés avec l'agriculteur pour réduire ses émissions
- Action 2 : accompagnement d'un groupe pilote de 10 agriculteurs vers des pratiques favorables à la biodiversité et adaptées au changement climatique ; sensibilisation à la mise en place de nouvelles pratiques agricoles et acquisition de nouveaux itinéraires techniques et agronomiques
- Pour les deux actions : échanges de pratiques entre agriculteurs ; essaimage des travaux sur le territoire du CLS Est Béarn (organisation d'un colloque)

Public visé / bénéficiaires

- Agriculteurs (culture et élevage) du territoire de la CC du Nord Est Béarn
- Essaimage des travaux sur le territoire du CLS Est Béarn

Sources de financements

- Etat via Fonds Vert mesure PCAET
- Communauté de Communes du Nord Est Béarn

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CC du Nord Est Béarn
- Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine 2024-2028

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de diagnostics effectués
- Nombre d'agriculteurs participant au groupe pilote
- Nombre de participants au colloque
- Nombre de téléchargements / de vues des référentiels produits
- Enquête auprès des agriculteurs accompagnés : satisfaction et engagement vers de nouvelles pratiques (déclaratif)

Territoire d'intervention

Communauté de communes du Nord Est Béarn

Calendrier prévisionnel

- Action 1 : jusqu'à décembre 2027
- Action 2 : jusqu'à décembre 2028

Axe 4 : Encourager une politique territoriale favorable à la santé environnementale

Action n°25

Intitulé de l'action

Promouvoir et accompagner les démarches en faveur d'espaces publics favorables à la santé

Justification / constats

- L'urbanisme favorable à la santé (UFS) vise d'une part à minimiser l'exposition des populations à des facteurs de risque pour la santé (pollution de l'air, nuisances sonores, îlot de chaleur urbain, l'isolement social...), et d'autre part à maximiser les opportunités de prévention et de promotion de la santé liées au territoire (pratique de l'activité physique, accès aux soins ou aux espaces verts...)
- De par leurs compétences, les collectivités sont des acteurs essentiels car elles peuvent agir sur le cadre de vie et l'environnement des habitants : mobilité et transports, urbanisme, préservation de la biodiversité, réduction des nuisances (bruit, chaleur, pollution)
- Inscription du bien-être et de la santé comme le fil conducteur de la démarche de révision du SCoT du Grand Pau (périmètre du SCoT comprenant les CC des Luys en Béarn et du Nord Est Béarn)
- Besoin de renforcer le partage des connaissances, les outils et les ressources avec les décideurs et les professionnels de terrain pour promouvoir et accompagner les démarches en faveur d'espaces publics favorables à la santé, à l'environnement et au climat

Pilote de l'action

Coordinateur du Contrat Local de Santé avec l'appui des Communautés de communes

Partenaires à mobiliser

- Agence Régionale de Santé
- Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine – COMODEIS
- SCoT du Grand Pau
- Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées (AUDAP)
- Communautés de communes (services habitat - urbanisme, planification - PCAET, petites villes de demain...)

Objectif général

- Promouvoir et accompagner les démarches en faveur d'espaces publics favorables à la santé

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Organiser des temps de sensibilisation sur les enjeux d'articulation entre les politiques publiques d'aménagement et la santé auprès des acteurs territoriaux (élus, techniciens...)

- Végétalisation des espaces publics, renaturation, désimperméabilisation des sols, création d'îlots de fraîcheur, développement d'infrastructures en faveur des mobilités actives...
- Promotion des outils d'Evaluation d'Impacts en Santé (EIS) dans les projets d'aménagement

Objectif 2 : Outiller les acteurs et accompagner les initiatives

- Faire connaître les outils et ressources existantes, notamment celles développées dans le cadre du SCoT du Grand Pau (cartographie des îlots de chaleur et de fraîcheur accessibles...)
- Accompagner les initiatives en orientant vers des outils (guides, méthodes, outils réglementaires)
- Accompagner les réflexions sur la déclinaison locale du déploiement de la trame fraîcheur du SCoT du Grand Pau

Public visé / bénéficiaires

- Elus, techniciens, professionnels de terrain

Sources de financements

- A définir

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine 2024-2028

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et type d'actions de sensibilisation organisées
- Nombre de participants aux actions de sensibilisation
- Apport de connaissances pour les personnes sensibilisées
- Type et nombre d'actions faisant la promotion de l'urbanisme favorable à la santé

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Axe transversal : Communiquer et donner de la visibilité

Action n°26

Intitulé de l'action

Promouvoir et faire connaître les dispositifs, ressources et actions sur le territoire

Justification / constats

- Manque d'interconnaissance entre les acteurs, cloisonnement de certains secteurs malgré une offre riche des partenaires et acteurs en santé
- Evaluation du 1^{er} CLS Est Béarn qui a mis en évidence comme axes d'améliorations de donner plus de visibilité du CLS auprès des élus, de mobiliser davantage les habitants autour de la démarche, d'améliorer l'interconnaissance et la coordination des acteurs sur le territoire, et d'améliorer la communication auprès des partenaires territoriaux et du grand public

Pilote de l'action

Coordinateur du Contrat Local de Santé

Partenaires à mobiliser

- Elus et agents communaux
- Communautés de communes (service communication)
- Professionnels des secteurs sanitaire, social et de la prévention
- Professionnels du domicile
- Représentants d'usagers

Objectifs généraux

- Améliorer la communication, la visibilité des acteurs et des actions en santé sur le territoire
- Renforcer l'information des habitants sur les ressources du territoire, les campagnes et les dispositifs de prévention en faveur de la santé, les dispositifs de soins et les droits en santé
- Améliorer l'orientation des habitants vers des actions et dispositifs territoriaux adaptés à leurs besoins
- Améliorer la visibilité du Contrat Local de Santé auprès des élus, acteurs et habitants du territoire

Description de l'action (objectifs opérationnels)

Objectif 1 : Développer les outils de communication du CLS pour diffuser des informations auprès des acteurs territoriaux et des habitants

- Diffusion d'une lettre d'information à destination des acteurs du territoire pour présenter les actualités du CLS, mettre en évidence des dispositifs et des événements organisés sur le territoire ou accessibles à ses habitants, relayer des campagnes nationales, des formations, appels à projets et ressources
- Diffusion d'une lettre d'information à destination des habitants du territoire pour présenter des dispositifs et des actions en faveur de la santé, organisés sur le territoire ou accessibles à ses habitants
- Utilisation des réseaux sociaux pour communiquer des informations en santé pour les habitants et les professionnels du territoire (animation d'une page Facebook et réflexion à mener sur l'animation d'une page LinkedIn)
- Création de supports de présentation du CLS et de ses actions (plaquette, vidéo)

Objectif 2 : Améliorer l'information et l'orientation de la population, notamment en créant et en animant un réseau communal de proximité

- Organisation de journées territoriales thématiques partenariales (ex : compétences psychosociales, santé mentale, santé-environnement...)

- Organisation de temps d'information à destination des élus et agents communaux, pour faire connaître les ressources et dispositifs territoriaux portés par les signataires, les pilotes d'actions et les partenaires du CLS (ex : accompagnement et services à destination des aidants, prévention de la perte d'autonomie et lutte contre l'isolement, santé mentale...)
- Création et/ou diffusion de plaquettes d'information sur les services et professionnels du territoire
- Présentation des actions du CLS en cours lors des instances communautaires (ex : « 5 min du CLS » dans chaque EPCI...)
- Facilitation, en tant que de besoin, des actions des partenaires territoriaux visant à diffuser des informations en santé aux habitants (renforcement des liens entre acteurs de la santé et de la prévention et le territoire)

Public visé / bénéficiaires

- 1/ Acteurs du territoire (élus et agents communaux et communautaires, professionnels dans les secteurs de la santé, du social, du médico-social, de l'éducation, du sport...) / habitants du territoire
- 2/ Elus, secrétaires de mairie, professionnels du domicile, professionnels du secteur social

Sources de financements

- ARS et EPCI (coordination du CLS)

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine 2024-2028
- Programme régional pour l'accès aux soins et à la prévention des plus démunis 2018-2023
- Schéma départemental de l'autonomie

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de lettres d'informations envoyées
- Nombre d'acteurs et d'habitants recevant les lettres d'informations du CLS ; nombre de nouvelles demandes d'adhésion
- Nombre de posts sur les réseaux sociaux du CLS
- Nombre et évolution du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux du CLS
- Nombre de réunions organisées
- Nombre d'acteurs sensibilisés

Territoire d'intervention

Territoire du CLS Est Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Agir ensemble pour la santé des citoyens au coeur des territoires



Agence Régionale de Santé

Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques

Cité Administrative, Boulevard Tourasse, CS 11604, 64016 Pau

05 59 14 51 01



Communauté de communes du Nord Est Béarn

1 Rue Antoine de Saint-Exupéry, 64160 Morlaàs

05 59 33 46 10



Communauté de communes des Luys en Béarn

68, Chemin de Pau, 64121 Serres-Castet

05 59 33 72 34



Communauté de communes du Pays de Nay

250 Rue Monplaisir, 64800 Bénéjacq

05 59 61 11 82

